



4 • Voie professionnelle : une filière pour réussir 8 • Langues vivantes : les progrès se font attendre 12 • Remplacement des enseignants : quelle réalité ? 16 • Aesh : accompagner les élèves souffrant de handicap 30 • Bien dormir pour bien grandir 32 • Mon adolescent veut un deux-roues...

numéro 385 - Mars-avril 2015



# LA VOIX DES PARENTS

DOSSIER

## Laïcité et « VIVRE ENSEMBLE »



# RÉUSSIR

## BACCALAURÉAT

- Terminales S et ES "pilotes" orientées HEC ou orientées Sciences Po
- Stages intensifs de révision et perfectionnement à la Toussaint, Noël, février, Pâques pour Premières et Terminales
- Cycles continus et cycles intensifs de révision Premières et Terminales
- Concours des écoles de commerce et écoles d'ingénieurs accessibles après le bac
- Stages et cycles d'initiation Sciences Po dès la Première
- Test probatoire de l'École du Louvre
- Concours Bachelor Ecricome, Atout+3, réseau EGC
- Encadrement de la première année de Droit

## HEC - ESSEC - ESCP Europe - EML

- Classes préparatoires annuelles "pilotes" voie Scientifique et voie Économique 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années
- Stages intensifs de révision et perfectionnement à la Toussaint, Noël, février, Pâques, stage de pré-rentrée fin août
- Stage de préparation des concours littéraires "BEL" à la Toussaint et en février
- "IPESUP Summer Session in Paris" durant l'été

## SCIENCES PO

- IEP de province : classes préparatoires annuelles et stages intensifs
- IEP de Paris et province : cycle continu parallèle à la Terminale les mercredis ou samedis et cycle de stages intensifs (Pré-rentrée, Toussaint, Noël, février, Pâques). Stage d'initiation dès la première.

## MATH SUP - MATH SPÉ

- Classe Math Spé PC\* "pilote" réservée à des 5/2
- Stages intensifs en février et à Pâques pour Sup et Spé
- Stages de pré-rentrée (de TS vers Sup et de Sup vers Spé)

**ipesup**

[www.ipesup.fr](http://www.ipesup.fr) | 01 44 32 12 00 | 18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris  
Enseignement supérieur et secondaire privé

**27<sup>e</sup> Salon Studyrama**  
**Sup' Alternance**  
1000 postes

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

→ Terminals → Bac +1

500 formations de Bac à Bac +5

200 formations pour s'inscrire encore

**10 & 11 avril PARIS**  
Espace Champerret - Hall A **Vendredi 14h | 18h • Samedi 10h | 18h**

Invitations gratuites [Studyrama.com](http://Studyrama.com)

[Studyrama emploi.com](http://Studyramaemploi.com) [maPaule.com](http://maPaule.com) [e.crous.fr](http://e.crous.fr) [metronews](http://metronews.com) [Radio V6 Premier média jeune de France](http://RadioV6.com) [adp 976 Paris](http://adp976.com)

# L'ÉDITO DE LA PRESIDENTE



Valérie Marty

Lorsque la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, a réuni, le 12 janvier dernier, les fédérations de parents d'élèves autour de la « Mobilisation de L'École pour les valeurs de la République », elle a souligné qu'il fallait faire vivre la Charte de la laïcité (présentée en septembre 2013) dans les pratiques de l'École.

Notre fédération avait demandé au ministre de l'époque, Vincent Peillon, que les parents d'élèves soient également destinataires de cette charte, qu'elle leur soit expliquée et que les questions de laïcité soient régulièrement abordées dans les établissements scolaires avec les parents. Ce qui n'a pas été suivi d'effet. Il est vrai que c'était bien avant les événements tragiques de janvier 2015 et leurs répercussions dans les établissements scolaires...

Par ailleurs, la PEEP trouve qu'il serait pertinent que les CESC (Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) qui traitent déjà de toutes les questions du bien-être de l'élève et de la vie au sein des établissements, puissent animer des débats sur les sujets de société liés à la laïcité et au « vivre ensemble », avec les parents et les enseignants.

La PEEP demande plus de transparence quant au non-respect des valeurs de la République au sein de l'École. Il faut en finir avec l'omerta qui règne sur ces questions !!! La communauté éducative dans son ensemble doit être mise au courant afin d'apporter une réponse adéquate à ces faits. L'autorité éducative des adultes doit être réaffirmée.

La PEEP considère que des sujets aussi délicats que la laïcité ou l'enseignement moral et civique, ne doivent pas être délégués à des associations. L'École doit être pleinement responsable concernant ces questions.

Valérie Marty, présidente nationale de la PEEP

## sommaire

numéro 385 - Mars-avril 2015

### EDUCATION

#### • VIE SCOLAIRE 4

- Voie professionnelle : une filière pour réussir
- Langues vivantes : les progrès se font attendre



#### • ZOOM 12

Remplacement des enseignants : quelle réalité ?



#### • PARENTS D'ÉLÈVES, MODE D'EMPLOI 16

Aesh : accompagner les élèves souffrant de handicap

#### • UN MÉTIER À LA UNE 18

L'armée de l'air



Code d'accès  
pour le numéro 385 :  
**VDP385HR7**

### DOSSIER

#### • Laïcité et « vivre ensemble » à l'école 19

#### • GRAND TÉMOIN 25

Abdenour Bidar, chargé de mission laïcité au niveau national

### LA VIE DE LA PEEP

#### • Grand prix des jeunes lecteurs 26

#### • Congrès national 26

### MAGAZINE

#### • BLOC-NOTES 29

#### • SANTÉ 30

Bien dormir pour bien grandir

#### • APRÈS L'ÉCOLE 31

La plongée sous-marine

#### • EN FAMILLE 32

Mon adolescent veut un deux-roues...

# VOIE PROFESSIONNELLE : une

Trop souvent dévalorisée, la filière professionnelle présente pourtant de belles opportunités aux élèves qui veulent apprendre rapidement un métier.

**D**es menuisiers, des cuisiniers, des horlogers, mais aussi des relieurs, des vendeurs... Chaque année, plusieurs centaines de milliers de jeunes sortent des 1 600 lycées professionnels de France avec, dans leurs bagages, une solide formation et un diplôme. La filière professionnelle s'intègre après la classe de troisième. Elle débouche soit sur un CAP, soit sur un bac pro. Le premier s'obtient après deux années d'études, ou par la voie scolaire dans un lycée professionnel ou bien par la voie de l'apprentissage dans un CFA (centre de formation d'apprentis). Il est particulièrement adapté à celles et ceux qui veulent décrocher rapidement un diplôme reconnu sur le marché du travail. Il existe aujourd'hui environ 200 spécialités de CAP, du coiffeur au chocolatier, en passant par l'orthoprothésiste et l'installateur thermique...

Depuis que sa formation a été raccourcie à 3 ans au lieu de 4, le baccalauréat professionnel attire de plus en plus de jeunes. Lui aussi permet d'intégrer le marché du travail, tout en offrant des opportunités supplémentaires à ceux qui



80 spécialités de bac professionnel existent : gestion-administration, optique lunetterie, cultures marines, métiers de la mode - vêtements...

souhaitent poursuivre leurs études. Là encore, le choix est large : 80 spécialités de bac professionnel sont proposées : technicien géomètre topographe, boulanger, logisticien ou encore technicien d'interventions sur installations nucléaires (nouvelle formation proposée depuis l'an passé).

## Un enseignement plus pratique

CAP ou bac pro, la formation alterne des enseignements théoriques généraux

(français, histoire-géographie, sport...) et spécifiques avec des exercices pratiques. « On passe la matinée en classe et l'après-midi, on est à l'atelier, se souvient David, qui vient de décrocher son CAP menuisier. Du coup, lorsqu'on apprend un nouveau calcul, on peut le mettre en pratique le jour même. C'est plus concret. En plus, chaque matin, je me lève en me disant que je vais faire mon métier. Je suis plus motivé qu'avant et donc je m'investis plus ». La voie professionnelle se caractérise aussi par les liens étroits qu'elle entretient avec le monde de l'entreprise. Les enseignants sont souvent d'anciens professionnels reconvertis et la plupart des établissements ont noué des partenariats avec des entreprises locales pour mieux répondre aux besoins de ces dernières.

Autre particularité : au cours de sa formation, chaque élève de filière pro passe entre 12 et 16 semaines au sein d'une entreprise, sous la responsabilité

REPÈRE

## Les LYCÉES DES MÉTIERS

**Pour les aider à choisir l'établissement qui leur convient le mieux, les élèves peuvent se fier au label « Lycée des métiers ». Il est attribué par l'Etat aux lycées professionnels offrant une large gamme de formations et de services et proposant de solides partenariats avec les entreprises locales et les collectivités territoriales. Les lycées des métiers sont censés proposer un enseignement de qualité répondant à la fois aux attentes des élèves et aux besoins des entreprises.**

# FILIÈRE POUR RÉUSSIR

POINT  
de  
VUE

**Catherine Petitot**, proviseur d'un lycée professionnel à Nice (06) et secrétaire générale adjointe du syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN-UNSA)

## « La FILIÈRE PROFESSIONNELLE MÉRITE D'ÊTRE VALORISÉE »

« La majorité des élèves du lycée que je dirige ont choisi la filière professionnelle parce qu'ils savaient que la formation qu'ils allaient y trouver et le diplôme à la clé leur faciliteraient l'entrée sur le marché du travail. D'autres sont arrivés là contre leur gré parce qu'ils avaient montré des difficultés au collège. Nous avons un rôle important à jouer auprès d'eux pour changer l'image négative qu'ils ont d'eux-mêmes et évacuer le sentiment d'échec qui les imprègne. Nous travaillons dur pour qu'ils reprennent confiance en eux, qu'ils finissent par accepter cette orientation et qu'ils réalisent que cette expérience

peut être une chance pour eux de prendre un nouveau départ. Dans certains cas, on y parvient, surtout lorsque les parents soutiennent notre démarche. La réussite passe aussi par une meilleure valorisation de la filière professionnelle au moment de l'orientation. Elle est encore trop souvent présentée comme un choix par défaut. Il faut enfin que les élèves profitent des stages d'observation qui leur sont proposés au collège pour découvrir les métiers qui existent. Beaucoup d'élèves arrivent dans nos établissements avec une fausse idée de la réalité des métiers. »



d'un tuteur. Ces stages permettent aux élèves de découvrir la réalité du terrain et de mettre un premier pas dans le monde du travail. Ils leur offrent aussi des occasions inespérées pour identifier les entreprises susceptibles de les accueillir plus tard, mais aussi apprendre à démarcher les patrons et à se présenter auprès des recruteurs.

### Un vrai suivi des élèves

Les élèves bénéficient aussi de conditions de travail et d'un encadrement spécifiques. En filière professionnelle, on compte en moyenne 19 élèves par enseignant, contre 29 élèves en filière générale (source : ministère de l'Éducation nationale). « Comme on est moins nombreux par classe, les professeurs sont plus proches de nous, plus disponibles. On peut leur poser toutes les questions que l'on veut et l'ambiance est plus détendue. Et puis, comme on a la même passion, on se comprend mieux, constate Maëlle, 20 ans, qui s'est tournée vers un CAP charcuterie-traiteur après avoir échoué deux ans de suite à des concours de musique. En plus, on a

peu de devoirs à la maison et les cours théoriques ne sont pas très compliqués. En fait, on révise surtout ce que l'on a vu au collège. » Plus qu'ailleurs, les équipes enseignantes s'attachent à suivre chaque élève afin de s'assurer de sa motivation et de repérer ceux qui risquent de décrocher. Chacun d'entre eux passe aussi un entretien personnalisé d'orientation. Mené par le professeur principal avec la présence éventuelle du conseiller d'orientation psychologue et si possible celle des parents, ce temps d'échange est là pour recueillir le ressenti de l'élève et l'aider à se construire un vrai projet de vie.

### Une protection contre le chômage

Loin d'être une voie de garage, la filière professionnelle propose en réalité de nombreuses opportunités. Des passerelles permettent notamment de changer de voie en cas d'erreur d'orientation. Les élèves de deuxième année de

CAP peuvent ainsi intégrer certaines classes de première professionnelle s'ils le souhaitent. Et depuis peu, l'inverse est aussi possible : les élèves de seconde professionnelle peuvent, dans certaines conditions, intégrer directement une deuxième année de CAP. Enfin, tous les élèves préparant un bac professionnel peuvent, au cours de leur cursus, passer un CAP ou un BEP.

(suite page 6)



La formation en CAP, comme le CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques, dure 2 ans après la 3<sup>e</sup>.

Une fois leur diplôme en poche, environ la moitié des élèves issus de la filière professionnelle intègrent le marché du travail, avec de bonnes chances de trouver un emploi. Une étude datant de 2012 <sup>(1)</sup> montre que trois ans après leur entrée sur le marché du travail, seuls 13 % des bacheliers professionnels et 24 % des titulaires d'un CAP sont au chômage, contre 41 % pour les non diplômés. Toutefois, beaucoup décident de poursuivre leurs études. Parmi les titulaires d'un CAP, nombreux sont ceux qui prolongent leur cursus d'un an ou deux, à l'image de Maëlle qui, une fois son CAP charcuterie-traiteur en poche, compte décrocher un BP, brevet professionnel (deux ans de formation par la voie de l'apprentissage), dans cette branche en vue de créer sa propre entreprise de portage de repas à domicile.

Quant aux bacheliers professionnels, ils sont nombreux à se tourner vers un BTS, un BTS agricole ou vers une école spécialisée (les lycéens ayant décroché leur bac pro avec mention bien ou très bien sont même admis de droit en BTS à la rentrée suivante). 10 % suivent une formation complémentaire d'un an pour acquérir une spécialisation ou une double compétence. Ils ont également la possibilité d'intégrer un IUT ou de viser une licence professionnelle, mais rares sont ceux qui parviennent à leurs fins, tant le contenu de la formation professionnelle et les méthodes de travail sont éloignés de ceux de l'université et malgré les sessions de remise à niveau et les cursus préparatoires proposés par certains établissements.

### Vers une filière post-bac

Si les diplômés du cursus professionnel protègent en partie contre le chômage, la situation est encore loin d'être idyllique. Dans le rapport intermédiaire de son étude Regards sur l'éducation, l'OCDE souligne une nouvelle fois les difficultés à trouver du travail que rencontrent les Français les moins qualifiés, comparés à leurs homologues des pays voisins. En France, 73 % des 15-19 ans qui ne sont pas scolarisés sont au chômage, contre seulement 52 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Par ailleurs, alors que dans la plupart des pays de l'OCDE la voie professionnelle donne plus de chance de trouver du travail que les filières généra-

les, en France, c'est le contraire. Pour remédier à cette situation, l'OCDE conseille notamment d'impliquer employeurs et syndicats dans l'élaboration des programmes, de réformer les services d'orientation professionnelle et de permettre aux formateurs d'enseigner tout en continuant à travailler en entreprise.

D'autres portes pourraient aussi s'ouvrir. La secrétaire d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a en effet annoncé le lancement d'une mission destinée à évaluer l'intérêt de mettre en place une filière professionnelle post-bac afin de faciliter l'accès des



La formation bac pro Cuisine est proposée dans quelque 315 lycées professionnels en France.

bacheliers professionnels à des diplômes de niveau III. Grâce à des passerelles, ceux-ci pourraient même intégrer des masters ou des écoles d'ingénieurs. Cette filière est réclamée par les entreprises à la recherche de profils professionnels suffisamment qualifiés pour répondre aux futurs enjeux, notamment en matière de haute technologie. Des expérimentations pourraient débuter à la rentrée 2015 avant une mise en place à la rentrée 2016. ■

CB

### Note

(1) : Source Cereq, Bref n°303, décembre 2012

REPÈRE

## Le CHOIX DE L'APPRENTISSAGE

**Dans certains secteurs tels que le commerce, le bâtiment ou l'hôtellerie, les élèves peuvent obtenir leur CAP et leur bac professionnel par le biais de l'apprentissage. Le jeune doit être âgé entre 16 et 25 ans et trouver par lui-même une entreprise qui acceptera de lui signer un contrat d'apprentissage. L'élève y passera de longues périodes. Le reste du temps, il suivra les mêmes cours généraux que les**

**autres élèves (français, maths, arts plastiques, etc.) au sein d'un Centre de formation des apprentis (CFA). Contrairement aux élèves de la filière classique, le jeune a le statut d'apprenti étudiant des métiers. A ce titre, il a les mêmes obligations que les autres salariés. Il est aussi rémunéré et se voit remettre une carte d'apprenti qui lui fait bénéficier d'avantages similaires à ceux de la carte d'étudiant.**



# Les tests **TOEFL Junior**<sup>®</sup>

## Accompagnez vos enfants **sur la route du succès !**

Conçus pour les collégiens de 11 ans et plus, les tests *TOEFL Junior*<sup>®</sup> mesurent et certifient les compétences en langue anglaise de vos enfants dans un contexte scolaire et extrascolaire.

**Avec les tests *TOEFL Junior*<sup>®</sup>, vous pouvez :**

- Identifier leur niveau d'anglais\*,
- Repérer les axes d'amélioration,
- Suivre et valoriser leurs progrès en les motivant !

Les sessions de tests sont organisées à la demande des établissements scolaires.

\* Les scores sont corrélés sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (niveaux A2 à B2)

En savoir plus :

 [www.etsglobal.org](http://www.etsglobal.org)

 01 40 75 95 20

 **TOEFL Junior.**

*Listening. Learning. Leading.*

Copyright © 2014 by Educational Testing Service. All rights reserved. ETS, the ETS logo and TOEFL Junior are registered trademarks of Educational Testing Service (ETS) in the United States and other countries, used under license. [www.ets.org](http://www.ets.org) 03 21 31 12 12

## SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'ÉTRANGER

### Pour jeunes et adultes

- > Cours tous niveaux
- > Plus de 44 écoles de langues EF
- > De une semaine à une année d'études
- > Préparation BAC, TOEFL, TOEIC...
- > Possibilité de prise en charge DIF, CIF, AIF...

[www.ef.com](http://www.ef.com)

### Bureaux EF en France

Paris : 01 42 61 46 26  
Strasbourg : 03 88 16 16 05  
Lyon : 04 72 69 54 50  
Nice : 04 92 00 09 90  
Marseille : 04 96 17 06 80  
Bordeaux : 05 56 13 21 13  
Toulouse : 05 61 23 63 94  
Nantes : 02 40 35 89 20



Education First

# Langues vivantes : LES PROGRÈS SE FONT ATTENDRE

Même si des mesures ont été prises pour améliorer le niveau des élèves en langues vivantes étrangères, les résultats concrets sont encore nettement insuffisants.

Les années passent et la France reste l'un des pays où l'apprentissage des langues étrangères est le moins efficace. Des mesures fortes ont pourtant été prises pour inverser cette tendance récurrente. Depuis la loi d'orientation du 8 juillet 2013, l'enseignement d'une première langue vivante étrangère est obligatoire à partir du CP. Une sensibilisation doit même avoir lieu dès la maternelle. A partir du collège, le rythme est plus soutenu. En 6<sup>e</sup>, ce sont 4 heures hebdomadaires qui sont consacrées à une langue étrangère. Une deuxième langue est introduite en 4<sup>e</sup> (et bientôt en 5<sup>e</sup>, comme l'a annoncé la ministre le 11 mars), voire une 3<sup>e</sup> au lycée sous forme d'option. Les élèves de la série littéraire peuvent par ailleurs suivre des cours de littérature étrangère dispensés en anglais.



A la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent être capables d'utiliser les mots simples pour communiquer avec un interlocuteur parlant lentement.

Quant à ceux qui éprouvent des difficultés, ils peuvent bénéficier d'aide, qu'il s'agisse de « soutien » en primaire ou d'« anglais renforcé » au collège. Certains établissements proposent éga-

lement des sections spéciales qui mettent en avant les langues étrangères. Ainsi, les élèves des sections européennes bénéficient d'heures de cours de langue supplémentaires à partir de la 5<sup>e</sup> ou de la 4<sup>e</sup>. Dans les classes bilingues, ils apprennent deux langues étrangères dès la 6<sup>e</sup>. Et dans les sections internationales, des cours sont dispensés en anglais. Certains établissements proches de la frontière allemande offrent même la possibilité aux élèves germanistes de passer leur année de seconde dans un lycée d'outre-Rhin. Et en primaire, le programme Elco (Enseignement des langues et des cultures d'origine) permet aux élèves d'origine étrangère (tunisiens, turcs, espagnols, serbes...) de suivre des cours supplémentaires pour mieux maîtriser la langue de leur pays d'origine.

REPÈRE

## TOUJOURS EN QUEUE DE PELOTON...

L'Étude sur les compétences en langues (ESCL) publiée en 2012 par la Commission européenne montre que le niveau des jeunes Français reste l'un des plus faibles d'Europe. Alors que la majorité des jeunes Suédois parlent couramment l'anglais, les Français, eux, n'en maîtrisent que les bases. Alors que dans 6 pays européens, la majorité des élèves atteint les niveaux B1 ou B2 du cadre européen de référence, en France, la majorité des élèves n'arrive pas au niveau A2 et, selon l'activité langagière évaluée, environ un tiers des élèves n'atteint même pas le niveau A1 (utiliser les mots simples pour communiquer avec un interlocuteur parlant lentement) !





**Sophie**, enseignante en CE2-CM1

## « JE DOIS ME DÉBROUILLER TOUTE SEULE »

« Je consacre 1 heure par semaine à l'anglais. C'est moins que les 1 h 45 prévues par les programmes, mais on a beaucoup d'autres choses à enseigner, alors il faut faire des choix. J'essaie de rendre les séances attractives en organisant des jeux ou en lisant des albums à mes élèves. Je leur faisais aussi écouter des chansons. L'ennui, c'est que je ne parle pas bien anglais. Je n'ai reçu aucune formation initiale et mon habilitation à enseigner cette langue m'a été donnée au terme d'un stage d'une semaine, sans même avoir été évaluée. Lorsque j'étais en ZEP, une jeune fille canadienne était venue m'aider

pendant 6 mois. Cela m'a permis de faire entendre aux enfants de l'anglais natif et de travailler par petits groupes. Mais cette année, je dois me débrouiller toute seule. En fait, il ne faut pas se leurrer : la qualité des séances dépend beaucoup de la motivation de l'enseignant. Alors que certains s'impliquent pleinement, d'autres font le strict minimum. Il faut dire que parfois, on se demande à quoi sert notre travail, surtout quand on voit que les professeurs de collège ne tiennent jamais compte des compétences acquises par les élèves en fin de CM2. »

### Les mêmes objectifs dans toute l'Europe

L'enseignement des langues vivantes étrangères en France s'inscrit désormais dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), un référentiel commun aux pays de l'Union européenne qui vise à harmoniser programmes, manuels et examens et à donner, pour chaque niveau, des objectifs à atteindre en matière de langue. Ainsi, les élèves doivent être capables, à la fin de l'élémentaire, d'utiliser les mots simples pour communiquer avec un interlocuteur parlant lentement (niveau A1). Pour décrocher leur diplôme national du brevet (DNB), ils doivent pouvoir, en fin de troisième, échanger sur des sujets familiers (niveau A2) puis, à la fin de leur scolarité obligatoire, se débrouiller dans la plupart des situations (niveau B1). Enfin, au moment de passer le baccalauréat, ils doivent être à l'aise avec la langue et s'exprimer de manière spontanée, que le sujet soit abstrait ou concret (niveau B2). Autant d'objectifs qui sont loin d'être atteints si l'on en croit les dernières études sur le sujet... (lire l'encadré page ci-contre).

### La part belle à l'oral

Pourtant, la manière d'enseigner les langues étrangères a évolué. Plus que jamais, la priorité est donnée à l'oral. De la présentation d'exposés devant la

classe à la mise en place de jeux de rôle en passant par le décodage des paroles de chansons, tous les moyens sont bons pour inciter les élèves à s'exprimer en classe. Les enseignants sont aussi de plus en plus nombreux à utiliser les tableaux numériques et les vidéoprojecteurs pour diffuser en classe des documents audiovisuels qu'ils trouvent sur différentes plates-formes mises à leur disposition (Englishforschools, par exemple). « Ces documents sont autant d'occasion d'entendre la langue, de chercher à la comprendre et d'engager un débat. Grâce à la vidéo, les élèves mémorisent mieux le vocabulaire et les phrases de la leçon sont remises dans leur contexte initial. Et comme ils peuvent revoir le document chez eux, chacun avance à son rythme », s'enthousiasme une enseignante de collège à Bordeaux. Au lycée de la Montagne, sur l'île de la Réunion, les enseignants profitent des tablettes tactiles mises à la disposition des élèves pour leur demander de chercher des informations sur Internet puis de les

présenter à la classe (en anglais bien sûr) en les projetant sur le mur via le vidéoprojecteur. Au collège Gérard Philippe de Cogolin, dans le Var, les élèves enregistrent leurs devoirs à l'oral sur des baladeurs MP3. « Certains élèves font vraiment un excellent travail et la plupart sont ravis de pouvoir être évalués de cette manière, et non par un test linguistique classique », souligne Christelle Derieuw, l'enseignante à l'origine du programme.

### Le chemin est encore long

Malheureusement, ce type d'action est encore loin d'être généralisé. Il dépend (suite page 10)



Le numérique est devenu un atout précieux dans l'apprentissage des langues vivantes à l'école.

notamment des moyens financiers mis à disposition par les collectivités locales, de l'implication des équipes dirigeantes et de la motivation des enseignants. « Je vois bien parmi mes élèves de 6<sup>e</sup> ceux qui ont vraiment fait de l'anglais et les autres, constate Jean-Philippe, enseignant. En fonction de leur école d'origine, les élèves n'ont pas forcément reçu le même nombre d'heures d'anglais. Alors que certains en faisaient deux heures par semaine, d'autres devaient se contenter d'une demi-heure et une poignée d'entre eux n'a bénéficié que d'une initiation une fois de temps en temps. Quelques-uns ont eu des intervenants natifs alors que les autres ont dû se contenter de leur enseignant qui ne maîtrisait pas la langue, qui leur donnait une mauvaise prononciation voire laissait passer des erreurs de base que je dois corriger par la suite. Pour moi, l'enseignement de l'anglais à l'école primaire n'est rien d'autre que de la poudre aux yeux ».

Pour limiter ce décalage entre primaire et secondaire, le ministère invite les enseignants de chaque niveau à mieux se coordonner pour éviter au maximum que des élèves aient à revoir en sixième des notions censées avoir été apprises au primaire. Il préconise aussi la mise en place au collège de groupes de compétences qui permettent à chacun d'aborder spécifiquement les notions qui lui manquent. Certains établissements expérimentent aussi la globalisation des horaires de langue sur toute la



Dans les sections internationales, des cours sont dispensés en anglais et les élèves peuvent améliorer leur niveau à l'oral par des séances en laboratoire de langue.

durée du collège afin de mieux adapter les apprentissages aux besoins du moment. Les nouvelles technologies ont aussi leur rôle à jouer dans l'apprentissage de la langue. En octobre dernier, le ministère de l'Éducation nationale a pris la décision de financer le projet Linum qui vise à développer des ouvrages numériques intégrant de l'audio et de la vidéo pour apprendre les langues étrangères au premier degré. Il devrait voir le jour d'ici quelques mois.

### L'environnement compte pour beaucoup

Améliorer le niveau des élèves ne sera possible qu'à condition de s'en donner réellement les moyens. « On peut faire beaucoup de choses, mais le problème, c'est que nous avons de moins en moins d'heures et que les classes sont surchargées. Mes classes de seconde et de première S sont à 35 élèves. Je ne vois pas

comment je peux faire mon boulot correctement dans ces conditions », se désole une autre enseignante. A en croire les enquêtes internationales menées sur le sujet, la réussite passe aussi par une meilleure exposition des enfants aux langues étrangères en dehors des heures de classe, que ce soit au sein de la famille, par le biais de voyages ou du visionnage de films en version originale, par exemple. Lire des livres en anglais ou regarder des chaînes de télévision étrangères contribue aussi à cet apprentissage.

Malgré tout, en dépit de la volonté politique affichée, des nouvelles mesures et autres initiatives, il faudra encore du temps pour que tous les jeunes Français maîtrisent au moins une langue étrangère à la fin de leur scolarité. « There is a long way to go », « le chemin est encore long »... ■

CB

## La visioconférence à la cote

**Parce que rien ne vaut les échanges directs avec des locuteurs natifs, le ministère de l'Éducation nationale encourage les enseignants à monter des partenariats avec des établissements étrangers. Grâce à la visioconférence, plus besoin de se déplacer. Un tableau blanc interactif, une webcam et un micro suffisent pour se voir et s'entendre.**

**De plus en plus d'établissements y ont recours. Les séances durent en général entre 30 et 60 minutes pendant lesquelles les élèves, tour à tour, posent des questions et répondent aux interrogations de leurs**

**interlocuteurs sur un thème défini à l'avance. Ces échanges sont des opportunités inespérées pour appliquer les règles de grammaire et le vocabulaire appris en classe et entendre la langue qu'ils étudient de manière plus interactive qu'avec une simple bande-son.**

**C'est aussi l'occasion de découvrir la culture du pays, d'échanger sur leurs modes de vie respectifs, de partager sur des points d'intérêt communs... Avec la visioconférence, l'apprentissage d'une langue étrangère prend tout son sens.**

Oxford Intensive School of English  
séjours linguistiques d'exception



Oxford - Cambridge - Londres  
Folkestone - San Francisco  
Bristol - Sherbourne Priors  
Boston - Madrid  
Heidelberg

s'exprimer avec éloquence dans  
une seconde langue  
professionnel - étudiant - prépa - scolaire



N°Azur 0 811 652 401

nouveau site internet  
oise.com



Le spécialiste du séjour linguistique  
depuis 50 ans



**SÉJOURS LINGUISTIQUES  
dès 7 ans**

100 % V.O.

100 % Progrès

-50 € sur votre séjour Été 2015

Code promo : VDPSILC15



Conseils / Réservations  
0811 460 441 • www.silc.fr  
(prix d'un appel local)

SUGER | **Summer Sessions\***  
SÉJOURS LINGUISTIQUES INTENSIFS

Cet été,  
**immersion  
anglophone**

"Le matin  
c'est cours,  
l'après-midi  
c'est trop court"



Cours d'anglais • visites culturelles • activités sportives  
Séjours de 13 jours (60 h d'anglais), dans le prestigieux pensionnat  
de l'école SUGER près de Paris. Stages réservés aux 12-17 ans.



Réservations : 01 49 55 73 00  
ou www.britishcouncil.fr/sejours



**SÉJOURS  
LINGUISTIQUES**

**ENFANTS & ADOLESCENTS**

Conseil, orientation, accompagnement

Faites confiance à des  
professionnels de l'éducation  
et de la formation

- Efficaces, de Qualité et en toute Sécurité
- Programmes individuels internationaux
- Pas de regroupements entre francophones

01 43 07 56 38

www.activa-langues.com

ACTIVA  
LANGUES  
.COM



# Remplacement des enseig

Bête noire de la gestion d'un établissement scolaire, la problématique du non-remplacement des enseignants absents a des conséquences parfois lourdes pour les élèves, en particulier dans le secondaire. Entre modalités d'organisation et mise en œuvre de solutions, que se passe-t-il réellement sur le terrain ?

« **E**lèves recherchent enseignant désespérément... Si ce titre de mauvais film peut prêter à sourire, quelques parents d'élèves ont malgré tout dû en arriver à cet extrême pour trouver un enseignant pour leurs enfants. Des petites annonces postées ça et là depuis quelques années sur le site LeBoncoin, site d'annonces entre particuliers, pour alerter les autorités ministérielles de leur désarroi mais aussi trouver parfois le professeur de français, d'anglais ou encore de technologie manquant. Et, malgré tout leur acharnement, les rectorats des différentes académies concernées avouaient être dans l'impossibilité de trouver rapidement une solution face à un contingent limité de remplaçants.

Thourar-sur-Loire (Loire Atlantique), Meximieux (Ain), Sarreguemines (Moselle) ou encore Vigneux-sur-Seine (Essonne) sont autant d'exemples qui, depuis quelques années, traduisent la difficulté de certains établissements à faire face à l'absence d'un enseignant. En décembre dernier, au lycée Navarre de Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques), une délégation d'une



Selon un décret de juin 2014, des assistants d'éducation, initialement créés en 2003 pour assurer des tâches d'encadrement des élèves et d'assistance aux équipes pédagogiques, pourront parfois avoir en charge la mission de devenir enseignant... temporairement.

quinzaine de parents d'élèves a pris à partie le proviseur de l'établissement pour exiger le remplacement d'un professeur de mathématiques absent depuis 3 semaines. Les parents d'élèves avaient même posté un appel à candi-

date sur le réseau social Facebook pour le trouver, l'absence étant prévue jusqu'à mi-avril ! Au final, l'Inspection d'académie a fini par confirmer la venue prochaine d'un remplaçant. L'intervention des parents a-t-elle servi

REPÈRE

## Taux de remplacement dans le 1<sup>er</sup> degré en 2012-2013

Aix-Marseille	78,6	Dijon	88,63	Martinique	89,25	Reims	94,1
Amiens	92,04	Grenoble	87,45	Montpellier	88,71	Rennes	89,55
Besançon	93,15	Guadeloupe	72,17	Nancy-Metz	95,15	Rouen	96,32
Bordeaux	82,29	Guyane	94,67	Nantes	87,7	Strasbourg	83,5
Caen	90,06	La Réunion	74,22	Nice	91,15	Toulouse	93,65
Clermont-Ferrand	93,23	Lille	80,32	Orléans-Tours	94,11	Versailles	89,1
Corse	73,23	Limoges	91,72	Paris	95,04	France Métropolitaine	
Créteil	86,53	Lyon	87,12	Poitiers	98,53	et DOM	87,96

Source : DGESCO Enquête remplacement des enseignants absents

# nants : QUELLE RÉALITÉ ?



**Hélène Ramon**, principale du collège Jean-Baptiste Corot au Raincy (93)

## « Le climat au sein de l'établissement joue un rôle important »

### Le remplacement des enseignants absents est-il un problème que vous avez à gérer au quotidien ?

Dès lors que les absences sont inférieures à 15 jours, nos enseignants ne sont pas remplacés. Mais heureusement, en règle générale nous n'avons pas beaucoup de remplaçants à trouver, la situation de nos professeurs étant stable et peu d'entre eux sont non-titulaires. Autre facteur qui a son importance, la

moyenne d'âge des enseignants du collège est assez élevée ce qui sous-entend que je n'ai pas eu à gérer de départs en congés de maternité.

### Etes-vous un cas à part en Seine-Saint-Denis ?

Il s'agit en effet d'un collège privilégié où les enseignants se sentent bien. En ça, le climat au sein de l'établissement joue un rôle important.

de déclencheur ? Pas d'indication à ce sujet bien entendu, certainement pour éviter que ce type d'initiative musclée ne se multiplie...

Mais force est de constater que de nombreux parents réagissent aujourd'hui face au non-remplacement d'enseignants pour leur enfants. Problématique nouvelle ou plus grande médiatisation de ces affaires ? Les enseignants sont-ils plus souvent absents ? Y a-t-il de moins en moins de remplaçants ? Est-ce une question de matière enseignée et/ou de localisation ? Autant d'interrogations légitimes sur une problématique qualifiée dans le projet de loi de finances 2015 de « préoccupation majeure du ministre de l'Éducation nationale puisqu'elle touche à la continuité et à la qualité du service public ».

### Deux degrés, deux dispositifs

Avant d'analyser la réalité du terrain, il est utile de rappeler ce que l'Éducation nationale entend par « remplacement ». Car cette notion recouvre à la fois le remplacement de longue durée qui a vocation à durer jusqu'à la fin de l'année scolaire, comme un départ à la retraite, et le remplacement temporaire, ou suppléance, de plus ou moins

longue durée comme un congé de maladie ordinaire ou un congé maternité. Mais, en plus de varier d'une académie à l'autre et d'un département à l'autre, les modalités d'organisation du remplacement diffèrent selon qu'il a lieu dans le premier ou le second degré. En primaire, les personnels titulaires remplaçants sont rattachés à une école et affectés soit dans une brigade départementale de remplacement (BDR), soit dans une zone d'intervention localisée (ZIL). S'ils peuvent être mobilisés dès la première demi-journée d'absence, dans le second degré le recours à des remplaçants titulaires ou TZR (Titulaires sur zone de remplacement) n'intervient que pour des absences de plus de 15 jours ! En dessous de cette durée, la recherche de solutions au sein de l'établissement doit reposer sur l'implication de l'ensemble des personnels de l'établissement alors rémunérés en heures supplémentaires.

Une solution qui montre ses limites : selon un questionnaire parlementaire sur les défis de l'enseignement scolaire dans le projet de loi de finances 2015, le taux de remplacement de courte durée atteint 36 % contre un taux d'efficacité de 97,2 % pour les absences de longue

durée pour 2013-2014 ! Des chiffres éloquentes même s'il est précisé que les solutions dégagées au sein des établissements (suite page 14)



Ce que craignent tous les parents : la longue absence d'un enseignant qui handicape l'élève dans sa scolarité.

ments sont presque impossibles à évaluer comme la récupération du cours par l'enseignant à une autre date ou l'échange de services avec un autre enseignant. Qu'en est-il sur le terrain ? A en croire de nombreux enseignants, à l'image de Jennifer, professeur de mathématiques dans un collège du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, « *il n'y a tout bonnement pas de remplacements pour des absences de moins de 15 jours au collège et c'est d'ailleurs le problème des arrêts qui vont de semaine en semaine* ».

Pour preuve de la difficulté rencontrée pour les remplacements de courte durée dans le second degré, le questionnaire parlementaire parle d'une « diversification des viviers, outre l'usage de TZR lorsque cela s'avère possible » et constate qu'« un vivier de contractuels encadrés, formés et fidélisés semble être actuellement un des leviers les plus développés par les académies ». La solution trouvée ? L'article 13 du décret du 27 juin 2014 modifiant celui du 6 juin 2003 qui permet de « suspendre, avec l'accord de l'intéressé, le contrat d'un assistant d'éducation pour lui permettre d'être recruté temporairement en qualité de professeur ou de personnel d'éducation contractuel pour assurer temporairement le remplacement d'un fonctionnaire ou faire face à une vacance temporaire d'emploi ». Autrement dit, ce sont les assistants d'éducation, initialement créés en



Dans le premier degré, les taux de remplacement des enseignants absents sont très variables... Par exemple, il est de 98,53 % dans l'académie de Poitiers alors qu'il n'est que de 73,23% en Corse !

2003 pour assurer des tâches d'encadrement des élèves et d'assistance aux équipes pédagogiques, qui auront parfois en charge la mission de devenir enseignant... temporairement.

### Une trop grande disparité

Au-delà du cours non assuré c'est le manque de suivi qui fait surtout peur aux parents. Si au Raincy (93), Valérie, déléguée des parents d'élèves et mère d'un collégien s'est fait une raison quant aux « remplaçants de moins de 15 jours » qui ne viennent plus car tous occupés ail-

leurs, elle veut que l'enseignement se poursuive malgré tout. « *Quand un arrêt maladie est reconduit ou qu'un congé maternité commence plus tôt, il y a heureusement les professeurs des autres classes qui donnent du travail voire parfois la principale du collège elle-même, car c'est une ancienne professeur de français.* » En dépit de toutes ces bonnes volontés, Valérie a vu la situation se dégrader. « *Il y a 10 ans, jamais mon fils n'a eu un maître absent en primaire ; parfois, on ne savait même pas que la maîtresse était absente car les élèves*



**Patrick Vautier**, directeur du cabinet du recteur de l'académie de Caen

## « 95 % DES REMPLACEMENTS SONT ASSURÉS »

« Notre principal devoir c'est de mettre des enseignants devant les élèves. Comme la plupart des académies françaises nous avons été touchés depuis 2-3 ans par une vraie difficulté qui ressemblait parfois à une pénurie d'enseignants dans certaines matières ou dans certains secteurs géographiques. Cette année cela s'est atténué. Pour preuve, pour le mois d'octobre nous étions à 95 % des remplacements assurés. Historiquement, probablement que l'année dernière a été l'année scolaire la plus difficile. Entre autres phénomènes, le double

concours, qui a été évidemment une bonne chose puisque cela a permis un recrutement assez important, a totalement asséché le vivier de contractuels dont nous disposions les années précédentes. Mais pas dans toutes les zones géographiques ni dans toutes les matières. Celles qui sont le plus en tension, et qui sont encore en tension cette année, sont les lettres, le français, les maths, un peu la technologie et aussi l'allemand. »



étaient répartis dans les autres classes pour une journée au maximum. »

Ce que craignent tous les parents : la longue absence qui handicape l'élève dans sa scolarité. Un exemple, le cas rapporté par Anne, alors déléguée des parents d'élèves dans un lycée de l'académie d'Aix-Marseille concernant le non-remplacement d'un enseignant de physique-chimie pour des élèves de seconde s'orientant en sciences de l'ingénieur. « Même en alertant l'inspection de l'académie, ce sont près de deux mois de cours que les élèves ont dû rattraper pendant l'été et à leur rentrée en 1<sup>re</sup>. »

### Quelles solutions ?

La situation du remplacement des enseignants est-elle à ce point tendue partout sur le territoire ? En zone rurale, à en croire Marie-Claude Bertin, directrice de l'école primaire de Les Préaux (27), la question n'est visiblement pas un

problème. « En plus d'avoir des enseignants rarement absents, nous avons le même inspecteur d'académie depuis 7 ans à qui il suffit de transmettre l'information dès l'appel du collègue absent. En campagne, ils font tout pour qu'il y ait quelqu'un dans la classe. » Alors cela voudrait-il dire que le vivier de remplaçants serait, ici, suffisant ? Avec le recul de 10 ans de carrière de remplaçant dans le secteur, Benjamin Loisel affiche un maximum de 4 jours consécutifs sans remplacement – et toujours en début d'année. Et si aucun recrutement n'a été effectué dans l'année pour renforcer le vivier, aucun de ses 18 collègues remplaçants de sa brigade n'est non plus aujourd'hui sans poste. Des effectifs suffisants donc mais un équilibre qui reste tout de même fragile comme dans la circonscription voisine où la pénurie s'est fait sentir suite à de nombreux congés de maternité, ce qui nécessite

désormais le détachement de collègues d'autres brigades.

La solution se trouverait-elle dans l'embauche de nouveaux enseignants ? C'est en tout cas la réponse apportée par le ministère de l'Education nationale avec la création de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux postes pour le premier degré et le second degré sur le quinquennat, dont une partie sera dévolue au remplacement des enseignants absents. Mais au-delà de l'augmentation des effectifs la vraie solution ne viendrait-elle pas d'une meilleure organisation ? C'est ce que suggère notamment la Peep, qui par la voix de sa présidente Valérie Marty indiquait quelques semaines après la dernière rentrée scolaire que « c'est la gestion des ressources qu'il faut revoir, en permettant, par exemple, des remplacements entre les académies ». ■

JNV

# A VOUS DE FAIRE PASSER L'ORAL AUX GRANDES ÉCOLES



[www.campus-channel.com](http://www.campus-channel.com)

Le meilleur moyen de juger de l'intérêt d'une école pour vous !

+ de **50**  
**ÉCOLES DE COMMERCE**

+ de **60**  
**ÉCOLES D'INGÉNIEURS**

RETROUVEZ ÉGALEMENT LES ORAUX DE **CAMPUS-CHANNEL** EN **REPLAY**

## PARENTS D'ÉLÈVES : MODE D'EMPLOI

# ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES SOUFFRANT DE HANDICAP

**La scolarisation des enfants souffrant de handicap reste toujours une priorité des pouvoirs publics. Nouvelle mesure pour améliorer la réussite de ces élèves : la**

**professionnalisation de la fonction d'accompagnant avec la création du statut d'AESH, accompagnant des élèves en situation de handicap, depuis la rentrée 2014.**

La loi handicap du 11 février 2015 a permis de nombreuses avancées dans l'intégration scolaire des enfants souffrant de handicap. Dix ans après, on compte près de 260 000 enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire dont près de 110 000 bénéficient d'une aide spécifique apportée par un professionnel – ils n'étaient que 26 000 en 2006 ! Cette progression spectaculaire a notamment été permise grâce à l'embauche de professionnels qui accompagnent ces enfants dans le cadre de leurs activités scolaires quotidiennes. Depuis la rentrée 2014, des AESH, accompagnants des élèves en situation de handicap, interviennent en lieu et place des AVS, auxiliaires de vie scolaire (individuels et mutualisés). Si l'appellation change, la nature du rôle et des missions de ces accompagnants, elle, ne subit pas de profonde modification. L'objectif est toujours d'optimiser la situation d'apprentissage de l'élève et de l'aider à gagner en autonomie, sans jamais se substituer à l'enseignant, à qui revient l'entière responsabilité pédagogique. Toujours en concertation avec l'enseignant, l'aesh assure diverses interventions : aide pour écrire, pour manipuler le matériel dont l'élève a besoin, pour pratiquer une activité sportive,

etc., en classe ou en dehors des temps d'enseignement, à la pause déjeuner notamment. Autre mission dévolue à l'accompagnant : la collaboration au suivi des projets d'intégration scolaire des enfants dont il s'occupe : réunions d'élaboration et de régulation du projet individualisé, participations aux rencontres avec la famille...

### Un statut moins précaire

Si le métier ne change pas, c'est bien le statut de ces accompagnants qui est modifié, comme le précise le décret du 27 juin 2014. Agents contractuels de l'Etat, les AESH sont recrutés en contrat à durée déterminée (CDD) de trois ans maximum, renouvelables deux fois. À l'issue de six années de contrat, ils bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI de droit public). Un statut moins précaire donc, mais qui ne répond que partiellement aux attentes de ces professionnels : formation qualifiante, temps complet et non partiel... les récriminations sont nombreuses (lire ci-contre l'interview de Nathalie Moissard, AESH).

Un nombre croissant d'élèves handicapés scolarisés, des



Situation dénoncée par de nombreux parents, l'enfant qui bénéficie de l'aide d'un aesh (ici pour un handicap de surdité) ne conserve que trop rarement son accompagnant quand il passe de l'école au collège ou du collège au lycée. Ce qui peut ensuite être la cause de difficultés scolaires quand la relation avec l'ex-aesh était de très bonne qualité...

REPÈRE

## Comment BÉNÉFICIER D'UN aesh ?

**Les familles d'enfants handicapés doivent s'adresser à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dont ils dépendent, où ils seront conseillés et accompagnés. Issue de cette structure, une commission des droits et de l'autonomie (CDA) apprécie la situation de l'enfant et se**

**prononce sur les mesures visant à assurer l'insertion scolaire de l'enfant. Un projet personnalisé de scolarisation (PPS) est alors mis en place en lien avec les parents. Ce projet, élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation avec l'enseignant-référent, définit « les modalités de déroulement de la scolarité et**

**les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves », comprenant ou non l'aide spécifique d'un accompagnant (aesh). Renseignements sur les 100 MDPH existantes : [www.mdpf.fr](http://www.mdpf.fr).**





**Nathalie Moissard**, aesh, Tanus (81). A débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2012 après avoir suivi une formation de 60 h de janvier à avril 2012. S'occupe d'enfants souffrant d'un trouble dys : dyslexie, dyspraxie, dysphasie...

## « RASSURER LES PARENTS SUR LA PLACE DE LEUR ENFANT DANS LEUR CLASSE »

### En quoi consiste une journée-type pour vous ?

Tout dépend de la classe où j'interviens. En primaire, je prend connaissance des tâches de la matinée puis j'aide l'enfant en lui reformulant les consignes et en le stimulant pour qu'il réussisse le travail demandé. Il faut souvent recentrer leur attention ou, lorsque la fatigue se fait sentir (ce sont des enfants très fatigables), les aider dans la prise des leçons. C'est légèrement différent au collège où je fais juste de la prise de notes pour un enfant très dyslexique, je tiens ses cahiers à jour, je suis son scribe.

### Comment s'organisent les relations avec les parents d'enfants dont vous vous occupez ?

C'est variable, parfois je ne vois certains parents que lors de la réunion de suivi, mais pour ceux qui souhaitent me rencontrer, l'important est de les rassurer sur la place de leur enfant dans la classe.

### La création depuis l'an passé du statut d'AESH change-t-elle quelque chose pour vous ?

Honnêtement, au quotidien, je n'ai vu aucune différence, je suis devenue AESH sur le papier.

### Quels sont selon vous les points concrets à améliorer pour permettre un meilleur accompagnement à l'école des enfants souffrant de handicap ?

Une vraie formation, qualifiante qui pourrait nous permettre de mieux aider les élèves dans l'utilisation du matériel mis à leur disposition, une reconnaissance et surtout une valorisation de l'aide apportée aux élèves. Former aussi les enseignants à accueillir ces élèves et leurs accompagnants car, parfois, les enseignants sont perturbés par la présence d'un adulte dans leur classe. Il serait bon que notre rôle leur soit clairement expliqué, cela nous éviterait des attitudes parfois méfiantes, indifférentes ou mêmes hostiles.

Ce qui pourrait nous aider aussi à continuer à aider les élèves, c'est de pouvoir augmenter le quota d'heures attribué. En effet qui peut vivre décemment en travaillant 20 heures hebdomadaires pour 597 euros par mois surtout que les demandes d'aides sont en progression et que, plutôt que d'embaucher, il serait peut-être correct de proposer un nombre d'heures plus important pour ceux qui le souhaitent au moment de conclure leur CDI...



accompagnants avec un statut moins précaire... Pour autant, chaque année plusieurs milliers de familles ne trouvent pas de solution satisfaisante pour leur enfant souffrant d'un handicap, qu'il soit cognitif, psychique, moteur, auditif... En 2011, la dernière étude en date sur le sujet (le rapport Blanc sur l'intégration scolaire des enfants handicapés) soulignait que « fin décembre 2010, 6 176 élèves étaient en attente d'un accompagnement » par un auxiliaire de vie scolaire (ex-AESH). Une série de mesures en faveur de l'inclusion scolaire des enfants handicapés a été annoncée le 11 décembre dernier lors de la Conférence nationale du handicap qui s'est tenue à l'Élysée, en particulier la formation de tous les nouveaux enseignants aux besoins spécifiques des élèves handicapés. Pour autant, au-delà des chiffres et des annonces perdurent trop souvent des situations de souffrance pour des enfants et leurs familles, qui réclament « simplement » l'application du droit à la scolarisation en milieu ordinaire. Un droit inscrit dans la loi. ■

## CHIFFRES-CLÉS

- A la rentrée 2014, on comptait 258 710 élèves en situation de handicap scolarisés, dont 150 630 en primaire et 108 080 dans le second degré. Plus précisément, si la majorité des ces élèves sont scolarisés en « classe ordinaire », une partie non négligeable est scolarisée en milieu spécialisé. 47 070 en Clis (classe pour l'inclusion scolaire – 12 élèves maximum par classe) en primaire et 32 240 en Ulis pour le second degré (unité localisée pour l'inclusion scolaire – 10 élèves maximum par classe).

- 109 100 élèves bénéficient d'une aide, dont 77 700 d'un accompagnement individuel.

- A la rentrée universitaire 2014-2015, on dénombre 18 200 étudiants en situation de handicap (sur un effectif de plus de deux millions et demi...).

# L'armée de L'air

Entrer dans l'armée de l'air, c'est possible ! Tel est le message que délivre le capitaine David Poinas, chef du bureau Air au CIRFA (Centre d'information et de recrutement des forces armées) de Lyon : « *L'armée de l'air a une image élitiste, assez inaccessible. Or, ce n'est pas le cas !* » En effet, l'armée de l'air ne propose pas seulement des métiers spécifiques comme contrôleur aérien ou pilote de chasse, mais une cinquantaine de métiers différents tels qu'informaticien, mécanicien, comptable, ingénieur...

L'armée de l'air recrute 2 000 aviateurs (est nommé « aviateur » quiconque travaille dans l'armée de l'air) par an, à tous les niveaux de formation, de 17 ans et demi à 24 ans. Le jeune doit d'abord se rendre dans un CIRFA où un conseiller l'orientera dans une spécialisation en fonction de son bagage scolaire et de ses envies. Le candidat dépose alors un dossier avant d'être convoqué pour deux jours d'évaluation (intellectuelle et physique), un mois plus tard. « *Il faut laisser le temps*

*de la réflexion au jeune car, entrer dans l'armée, c'est un engagement* » prévient David Poinas (en photo ci-contre).



Il existe trois catégories de personnel vers lesquelles le jeune peut se diriger. Tout d'abord, **militaire technicien de l'air**, accessible dès la classe de 3<sup>e</sup>. Si les résultats aux tests sont favorables et le dossier retenu, le jeune part en formation militaire de base pendant deux mois, avant de rejoindre une unité. Autre voie, le concours de **sous-officier**, accessible avec un baccalauréat, qui débouche sur une formation en deux temps : quatre mois de formation militaire puis entre neuf et douze mois en école de spécialisation. Enfin, il existe le concours d'**officier**, accessible de bac à bac + 5 selon le métier choisi. La formation dure trois ans plus une année de spécialisation. La formation de pilote, elle, est à part avec de nombreux tests physiques, médicaux, psychologiques et une formation d'une durée de quatre ans.



35 CIRFA en France permettent de se renseigner sur les métiers de l'armée de l'air. Un rendez-vous avec un conseiller peut être pris. La liste des CIRFA sur [www.air-touteunearmee.fr](http://www.air-touteunearmee.fr).

Au sein de l'armée de l'air, l'évolution de carrière peut se faire rapidement. « *L'escalier est important, assure le capitaine Poinas. C'est un escalier, pas un ascenseur, car l'armée récompense celui qui travaille !* » Au bout de trois ans de service, un technicien de l'air peut ainsi passer le concours interne de sous-officier, et un sous-officier celui d'officier. « *On a très vite des responsabilités, assure le capitaine. L'armée est un moyen de se sentir valorisé, de s'épanouir, voire de se découvrir car on y apprend des savoir-faire, mais aussi des savoir-être.* » Et de conclure, en guise de conseil à un jeune qui hésiterait à s'engager : « *S'il est motivé, il faut qu'il ose !* » ■

témoignage

**Imen Labidi, 28 ans, agent de bureautique au CIRFA de Lyon**

## « C'EST PLUS QU'UN MÉTIER, C'EST UNE GRANDE FAMILLE »

« J'ai d'abord fait un BEP comptabilité et gestion, puis un bac pro comptabilité dans l'optique de rentrer dans l'armée de l'air. C'est au lycée que j'ai su que je voulais travailler dans l'armée de l'air et dans le monde de l'aviation. C'est une passion. J'ai donc passé des tests psychotechniques, de français, de maths, d'anglais et de sport. J'ai ensuite passé un mois à la base aérienne de Nice, avant de partir trois mois à Saintes pour la formation militaire. Je suis ensuite revenue à Nice où je suis restée trois ans. J'ai demandé à être mutée au CIRFA

de Lyon, où je suis depuis deux ans. Aujourd'hui, je prépare le concours pour être sous-officier. Travailler dans l'armée de l'air me plaît, et au CIRFA également où je suis au contact de jeunes que j'essaie d'aider au mieux pour qu'ils trouvent leur voie. L'armée, c'est très différent du milieu civil où j'ai pu travailler dans le passé. Ici, on est plus soudés. C'est plus qu'un métier, c'est une grande famille. »



# Laïcité et « VIVRE ensemble » à L'école

**A**près les évènements tragiques du début du mois de janvier, une institution de la République s'est retrouvée en première ligne : l'école. Elle a parfois même été accusée d'avoir « failli ». Il semble néanmoins injuste de faire d'elle la seule coupable puisqu'une telle situation, une telle ignominie, résulte sans doute davantage d'une accumulation de faits et de décisions politiques et socio-économiques. En revanche, le fait que l'école ait accueilli en son sein ceux qui allaient devenir des terroristes, ainsi que les incidents qui ont émaillé notamment la minute de silence en hommage aux victimes des attentats ont mis en évidence un fait sur lequel tout le monde s'accorde : la question de la laïcité et du vivre-ensemble n'est pas traitée à sa juste mesure à l'école.

EC





Le 9 décembre 2014, la ministre de l'Éducation nationale, Najat-Vallaud Belkacem, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, et le président de l'Observatoire de la laïcité, Jean-Louis Bianco, se sont rendus à l'école Louis-Aragon de Pantin pour marquer la célébration de la Journée nationale de la laïcité. Une journée qui devra avoir lieu chaque année dans tous les établissements scolaires.

La question de la laïcité et du vivre-ensemble à l'école n'est pas nouvelle. Elle rythme même fréquemment les débats depuis plus d'un siècle et la promulgation de la loi instituant l'école primaire publique, gratuite, laïque et obligatoire. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, dans sa lettre aux instituteurs, précisait ainsi : « La loi du 28 mars [1882] se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier, d'autre part elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. (...) Sans doute [le législateur] a eu pour premier objet de séparer l'école de l'église, d'assurer la liberté de conscience et des maîtres et des élèves, de distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus, celui des croyances qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous. »

Ces principes préfigurent donc une école laïque et l'enseignement de la laïcité, celle-ci pouvant être définie, selon Françoise Lorcerie, directrice de recherche au CNRS (Les 100

mots de l'Éducation, dir. Patrick Rayou et Agnès van Zanten, Editions Puf), comme « l'articulation de trois normes : la liberté religieuse, la neutralité de l'État et l'indépendance du politique par rapport au religieux ». Actuellement, plusieurs vecteurs permettent le respect et l'enseignement de la laïcité à l'école. D'abord, un enseignement d'éducation civique est donné à tous les élèves. « On y explique la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État, explique Jean-Louis Auduc, auteur de manuels scolaires sur la citoyenneté et la laïcité (lire son interview page ci-contre). A savoir qu'elle n'est pas anti-religion mais qu'elle garantit la liberté de conscience ainsi que la neutralité et l'impartialité de l'État. » En 2004, la loi « encadrant le port de signes manifestant une appartenance religieuse dans les écoles » a, souligne Françoise Lorcerie, « restreint la liberté des élèves pour mieux garantir l'unité morale de l'espace scolaire ». En outre, depuis 2005, le socle commun de connaissances et de compétences prévoit l'enseignement du fait religieux.

#### Une charte de la laïcité

Malgré cela, de nombreux problèmes liés à la

REPÈRE

## Un CHIFFRE : 200

Le ministère de l'Éducation nationale a indiqué qu'environ 200 incidents avaient été déclarés, dont 40 signalés à la police ou à la justice. 100 auraient eu lieu lors de la minute de silence, 100 autres les jours suivants.

INTERVIEW

**Jean-Louis AUDUC.** Auteur de manuels scolaires et d'ouvrages concernant l'éducation à la citoyenneté, la laïcité et les relations parents-enseignant, Jean-Louis Auduc dirige également le comité de réflexion et d'études sur les relations familles-école, mis en place par la PEEP en novembre dernier.

## « CERTAINES FAMILLES NE FONT PAS LA DIFFÉRENCE ENTRE LES SAVOIRS, LES CROYANCES ET L'OPINION »

### Pourquoi l'éducation civique n'est-elle enseignée que de « façade », pour reprendre les termes du Cnesco ?

A partir du moment où les différents ministres expliquent que l'éducation civique ne concerne que les élèves des milieux défavorisés, l'éducation civique ne peut pas être diffusée. Le message que l'on donne ainsi aux enseignants est : « Si je n'ai pas d'élèves défavorisés, je n'ai pas à enseigner l'éducation civique ». De plus, l'éducation civique serait la seule chose de l'enseignement qui serait innée pour les enseignants, puisqu'il n'y a pas de formation spécifique ! Si on veut que ce soit réel, il doit y avoir une épreuve d'éducation civique dans les concours de recrutement. Car, aujourd'hui, les enseignants sont souvent démunis face à des problèmes hyper complexes. Il y a un problème avec la formation initiale, mais le défaut de la formation française est surtout la quasi-absence de formation continue. Un enseignant peut rester vingt ans sans recevoir de formation. Je suis pour qu'un enseignant reçoive au moins une semaine de formation tous les deux ans.

### Comment expliquez-vous les incidents dans les écoles autour de la laïcité ?

L'école a perdu de son magistère. Il y a une interrogation sur ce qu'a à enseigner l'école. Elle a perdu de sa légitimité car certaines familles ne font pas la différence entre les savoirs, les croyances et

l'opinion. L'école n'a pas assez communiqué avec les familles les plus éloignées d'elle, qui pensent alors que l'école va à l'encontre de leurs convictions. Aussi, il est de plus en plus difficile d'étudier la laïcité car la laïcité française repose sur la séparation de l'espace public et de l'espace privé. Or, aujourd'hui, pour bon nombre de jeunes, cette séparation ne fait plus sens. Moi, petit, j'avais un journal intime que je planquais sous mon lit. Aujourd'hui, c'est Facebook... A l'heure de la vie virtuelle, expliquer les différences entre l'intime, le secret et le privé devient difficile car il y a une confusion des espaces.

### Que faudrait-il faire ?

Un des enjeux est de créer une véritable communauté éducative. Il y a un travail à faire avec les familles en insistant bien sur l'idée que l'école ne s'occupe pas de leur espace privé. L'école est un espace public, laïque, de savoirs, qui doit donner un sentiment commun d'appartenance. L'école doit avoir une communication de vulgarisation, accueillir les parents, expliquer ce qu'il se passe à l'école. On pourrait aussi réfléchir à un code de déontologie des enseignants, ce qui renforcerait leur autorité et ramènerait de la confiance. Il faut une école rassurante et non angoissante.



laïcité ont vu le jour à l'école : refus de faire certaines activités sportives, d'étudier certains textes, exigence pour les repas servis à la cantine... C'est pourquoi, le 9 septembre 2013, Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale, a présenté la Charte de la laïcité qui « explicite le sens et les enjeux de la laïcité », délimite la liberté d'expression et propose des ressources pédagogiques. Mais les incidents dans les écoles après les attentats de janvier ont mis en lumière un problème plus

profond de la laïcité et du vivre-ensemble à l'école. « Même si les contestations sont marginales, explique Sébastien Sühr, secrétaire général du Snuipp, syndicat enseignant majoritaire dans le primaire, il faut les prendre très au sérieux parce qu'elles montrent une école fracturée où une partie de la jeunesse, notamment celle qui vit dans la ségrégation, ne se reconnaît plus dans les valeurs de la République. » « Si entendre que l'école a failli (suite page 22)



Au lendemain des attentats de janvier qui ont fait 17 morts, de nombreux jeunes ont spontanément manifesté leur attachement à la liberté et aux valeurs de la République, comme ici à La Rochelle.

*est insupportable, ajoute Roland Hubert, co-secrétaire général du SNES, principal syndicat enseignant dans le second degré, elle n'est toutefois pas à part de la société et c'est légitime que la société l'interpelle. »*

#### L'éducation civique en question

En tant que pilier de la société, l'école ne peut en effet éviter une remise en question. D'abord, l'enseignement de l'éducation civique ne semble pas à la hauteur. Le Cnesco (Conseil national de l'évaluation du système scolaire), dans un rapport du 12 janvier 2015, souligne que si la France « se place en tête des pays européens par son investissement

éducatif théorique dans ce domaine d'enseignement », celui-ci, dans la réalité du terrain, ne relève que d'une « participation de façade » : « Les heures d'enseignements intégrées le plus souvent à l'histoire-géographie ne sont pas toujours dispensées dans leur totalité » indique le Cnesco. « Beaucoup de collègues sont un peu loin de l'éducation civique, par rapport à la pression du programme, des notes, des inspections... » confirme Céline Rigo, enseignante d'histoire-géographie et secrétaire nationale du syndicat SE-UNSA.

Alors, pour combler ce manque, certains établissements ont décidé de mettre en place leur propre manière de transmettre ces valeurs. Dans le collège Charles-Dullin de Yenne (Savoie), depuis 2012, pendant une semaine en février, les élèves n'ont pas de cours mais un volet de petites sessions éducatives sur les thèmes de la prévention, de la sécurité, du handicap, de l'action sociale, avec des intervenants associatifs notamment. Parmi eux, SOS-Racisme. « C'est parti d'un problème au collège, explique Christophe Consigny, le principal. On a une population immigrée relativement faible mais très stigmatisée car le reste de la population est très rural. Les élèves relayaient les propos entendus par les familles. SOS Racisme est intervenu pour poser le cadre de la loi et évoquer le fait que l'école s'affranchissait de toute religion. Cela consiste à faire réagir, débattre les élè-

## QUID DE L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX À L'ÉCOLE ?

Il n'y a, actuellement, pas de cours spécifique d'enseignement du fait religieux à l'école. Toutefois, il est présent dans plusieurs disciplines telles que l'histoire, les lettres, l'histoire des arts ou la philosophie. Dans un rapport annexé à la loi d'orientation de l'école de 2005, il est indiqué : « Il convient, dans le respect de la liberté de conscience et des principes de laïcité et de neutralité du service public, d'organiser dans l'enseignement public la transmission de connaissances et références sur le fait religieux et son histoire ». Concrètement, les élèves, en 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, étudient la naissance des grandes religions avec notamment des extraits des textes fondateurs, dans un « esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ». L'étude de l'architecture des lieux religieux est

aussi au programme (cathédrales, abbayes, etc.).

#### UN FUTUR ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Au sein du socle commun de 2005 encore en vigueur, qui comprend sept grandes compétences, deux concernent notamment le fait religieux : la « culture humaniste », qui suppose la connaissance « de la diversité des civilisations, des religions, du fait religieux en France, en Europe et dans le monde », ainsi que « les compétences sociales et civiques » qui induit de « comprendre la diversité culturelle de la France d'aujourd'hui pour contribuer à la construction d'une culture commune à tous les élèves ». Le futur socle commun, actuellement en discussion, prévoit un enseignement moral et civique dont les formes restent à préciser.



**Bastien Capel**, professeur d'éducation physique et sportive dans un collège de Seine-et-Marne

## « Ce n'est pas en limitant la parole qu'on va pouvoir argumenter et défendre des valeurs. »

« Je suis arrivé, déjà assez affecté, au collège le jeudi midi, et je suis tombé sur des collègues complètement dépités après la minute de silence. J'avais, la veille, collecté des arguments un peu partout. J'ai décidé de ne pas faire cours mais de discuter. Je me suis dit que j'avais un rôle social plus important que de leur faire faire du handball. J'ai été très surpris par leur propos, très violents. J'ai entendu des phrases comme « Leurs dessins ont blessé les Musulmans comme les balles ont blessé Charb ».

La direction nous incitait à faire remonter à la police les propos des enfants. Je n'ai pas voulu car c'était de la lâcheté, se débarrasser du problème. L'école est le lieu où la liberté d'expression doit se faire. Ce n'est pas

en limitant la parole qu'on va pouvoir argumenter et défendre des valeurs.

Ce qui s'est passé est horrible mais c'était l'occasion de faire notre métier d'éducateur. Il a fallu argumenter, en citant des passages du Coran notamment, qui dit le contraire de ce qu'ils pensaient. Le problème est que ceux qui étaient très énervés ne laissaient pas la parole aux autres car dès que je faisais un vote sur une idée, la grande majorité ne pensait pas comme eux.

Ainsi, en se rendant compte qu'ils ne faisaient pas l'unanimité, ils se rangeaient un peu. A la fin même, quand j'ai demandé « Est-ce que Charlie a mérité ce qui lui est arrivé ? », il n'y avait plus de mains qui se levaient... »

ves sur des mots, des thématiques. Depuis, on n'a plus eu de faits de racisme... »

### Former les enseignants

Autre question qui a surgi avec force au lendemain des incidents liés au non-respect de la minute de silence en hommage aux victimes des attentats : le manque de formation des enseignants à la laïcité et, plus largement, à la gestion des conflits, aux débats. « Pour tout ce qui est gestion humaine, c'est clair que l'on manque de formation » indique Mathilde, jeune enseignante de français dans un collège de la région parisienne. Car l'enseignant a d'autres missions que celle d'enseigner seulement des connaissances disciplinaires. « Il faut dire aux enseignants : vous êtes des fonctionnaires de l'Etat, vous avez aussi des valeurs à transmettre », estime Céline Rigo, secrétaire nationale du syndicat SE-UNSA.

Ainsi, dans les ESPE (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) où sont désormais formés les futurs enseignants, on assiste à une « conscientisation », selon le terme d'Alain Mougnotte, directeur de l'ESPE de Lyon qui a organisé le 31 janvier dernier une « journée de la laïcité » et qui prévoit une Université d'été sur la laïcité en juillet prochain. « La préparation à ces questions est sans doute trop légère, concède-t-il. A Lyon, il y a seulement

douze heures d'enseignement par an sur des compétences comme transmettre les valeurs de laïcité, de morale, car l'essentiel est destiné à la formation disciplinaire. Mais on réfléchit, notamment à d'autres formes d'enseignement pour former aux débats. Les jeunes enseignants se rendent compte que c'est important. Il y a une « chance » à saisir, d'autant que la ministre nous a donné ce qu'il manquait : des directives précises. »

En effet, à la suite d'une « Grande mobilisation » qui a consisté en la réception, par la (suite page 24)

En 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, les élèves étudient la naissance des grandes religions avec notamment des extraits des textes fondateurs, dans un « esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ».



## « PARCOURS CITOYEN » et Journée de Laïcité

Parmi les mesures annoncées par la ministre de l'Éducation, en ce qui concerne les programmes, un « parcours citoyen » sera mis en place pour que tous les élèves, du primaire à la terminale, suivent un enseignement moral et civique et une éducation aux médias. Mesure symbole : une journée de laïcité sera célébrée dans les établissements scolaires tous les 9 décembre.

ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem, de plusieurs dizaines d'acteurs du monde éducatif (dont les fédérations de parents d'élèves), plusieurs mesures ont été décidées pour garantir et améliorer la transmission des valeurs républicaines, le respect des droits, de la citoyenneté, de la solidarité. Par exemple, mille formateurs seront spécialement formés à la transmission de ces valeurs, et devront, d'ici la fin de l'année, former eux-mêmes près de 300 000 professeurs, soit la moitié du corps enseignant, l'autre étant formée l'an prochain. De plus, des épreuves sur ces thèmes feront partie des concours de recrutement des futurs enseignants et la formation continue devrait être améliorée.

### Un rôle pour les parents

Najat Vallaud-Belkacem a également souligné l'importance des parents sur ces questions. La ministre a ainsi annoncé la mise en place de comités départementaux au sein desquels les parents seront conviés, pour une meilleure cohabitation avec l'école. « Ils ont un rôle pas seulement en tant que parents, aussi en tant que citoyen. Mais il faut les aider, car tous n'ont pas les mêmes ressources pour

transmettre les valeurs », souligne Céline Rigo, revendiquant en filigrane davantage de mixité sociale dans les établissements scolaires. La ministre a d'ailleurs engagé une réflexion à ce sujet. « Il faut redonner envie aux familles d'envoyer leurs enfants dans des établissements ghettoïsés pour, justement, mettre fin à cette ghettoïsation avec des conditions plus positives, plus valorisantes » plaide pour sa part Sébastien Sihr. Des conditions qui pourraient faire de l'école un lieu de confiance, de respect, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. « Si on veut que l'école soit le berceau de toutes les belles valeurs de la République, conclut la jeune enseignante Mathilde, il ne faut pas seulement qu'elle les enseigne, il faut qu'elle les incarne. » ■

EC



Depuis quelques années, on constate de nombreux problèmes liés à laïcité : exigence pour les repas servis à la cantine, refus d'étudier certains textes, de faire certaines activités sportives comme aller à la piscine...

## La LIBERTÉ D'EXPRESSION – ET SES LIMITES – À L'ÉCOLE

La liberté d'expression est délimitée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme, tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. » A l'école, elle est complétée par la Charte de la laïcité : « La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions. »

### UN DEVOIR DE STRICTE NEUTRALITÉ

Parmi les limites qu'elle énonce, il y a : « Ne pas porter atteinte à la vie privée et au droit à l'image d'autrui » ; « Ne pas tenir certains propos interdits par la loi : l'inci-

tation à la haine raciale, ethnique ou religieuse, l'apologie de crimes de guerre, (...) le négationnisme » ; « Ne pas tenir de propos diffamatoires » ; « Ne pas tenir de propos injurieux ». La Charte ajoute : « Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions » ; « Les enseignements sont laïcs ». De plus, il est indiqué qu'« aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique » et qu'« aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme. »

Enfin, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit (loi n° 2004-228 du 15 mars 2004).



# Grand Témoin

ABDENNOUR BIDAR

## « LA LIMITE DE LA RÈGLE OU DE LA LOI NE VA PAS CONTRE LA LIBERTÉ MAIS PERMET LA CONCILIATION DES LIBERTÉS »

***Vous êtes « Chargé de mission sur la pédagogie de la laïcité » au ministère de l'Éducation nationale. En quoi consiste cette mission ?***

Il s'agit d'abord de formation des personnels de l'Éducation nationale sur cette question de la laïcité qui est, comme le dit le code de l'éducation, « la mission première de l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Or seule une laïcité bien comprise peut être une laïcité bien transmise. Il faut donc s'assurer que tous les personnels disposent d'une culture commune de la laïcité de la République et de l'École, de son sens et de ses enjeux, pour qu'ensuite ils se sentent et soient capables d'expliquer clairement ce principe aux élèves. Par exemple, la laïcité de l'École fait obligation aux professeurs de ne pas exprimer leurs convictions personnelles – politiques, religieuses ou autres – dans l'exercice de leurs fonctions. Il est capital que tous aient conscience de cette éthique professionnelle, qu'ils la respectent et qu'ils soient capables d'en montrer aux élèves le bénéfice ; en l'occurrence le fait que grâce à cette déontologie, l'élève a l'assurance qu'il a en face de lui des adultes qui se sont engagés à ne pas l'influencer par leurs propres opinions, et donc que sa liberté de conscience est mise en sécurité, et que le principe de laïcité contribue à rendre possible le vivre ensemble entre croyants – de toutes confessions – et non croyants.

***Quel bilan avez-vous tiré de vos visites dans des établissements scolaires et des ESPE, où l'on forme les futurs enseignants ?***

Il y a d'abord une difficulté de compréhension du principe même de laïcité. De ce point de vue, la culture commune – culture républicaine et culture du métier d'enseignant, de sa déontologie – est visiblement à reconstruire. Il y a aussi le fait que la laïcité pose des limites à l'expression des appartenances religieuses. Or aujourd'hui, dans une société individualiste où liberté est souvent confondue avec le droit pur et simple d'être « soi-même » et de s'avancer « tel quel » dans l'espace public, toute limite est vécue comme vexatoire, liberticide. Il faut donc rappeler qu'en démocratie, la limite



Abdennour Bidar est chargé de mission laïcité au niveau national, et membre de l'Observatoire national de la laïcité.

de la règle ou de la loi ne va pas contre la liberté mais permet la conciliation des libertés.

***Comment expliquez-vous les incidents survenus à la suite des attentats dans des établissements scolaires ?***

« Je suis Charlie » et « Je ne suis pas Charlie » sont deux conceptions du sacré qui s'opposent : les uns disent « la liberté d'expression est le bien le plus sacré » et les autres disent « la personne du prophète Mohammed est le bien le plus sacré ». Il faut tenir compte de cette opposition et organiser à l'École des débats dans lesquels les élèves apprennent à comprendre et à confronter ces points de vue sur leurs convictions les plus profondes.

On ne peut plus se passer de tels débats. Pour beaucoup de jeunes enseignants, la religion c'est l'inconnue pure et simple et quand ils se retrouvent face à des jeunes d'origine musulmane par exemple, qui eux ont une foi faite de convictions absolues, c'est le choc des différences ! De là, la réticence de nombreux enseignants à traiter ce qui de près ou de loin concerne le fait religieux. Il faut donc les former pour leur donner la sécurité intellectuelle et professionnelle nécessaire. Si nous ne savons pas ouvrir des espaces de discussion sur les valeurs, les convictions – à l'École et en dehors –, en apprenant à discuter de façon respectueuse, tolérante, argumentée, en apprenant à se mettre à la place de l'autre dans la mesure du possible (culture de l'empathie), en travaillant à la reconnaissance mutuelle, alors on laissera la place au silence, et donc fatalement, à un moment ou à un autre, à la violence.

## 31<sup>e</sup> ÉDITION DU GRAND PRIX DES JEUNES LECTEURS



Créé par la Fédération PEEP dans le but de sensibiliser les jeunes à la lecture, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL) s'adresse aux élèves de CM1, CM2, 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>.

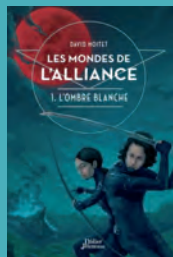
Voici les 8 livres sélectionnés pour la 31<sup>e</sup> édition de ce concours national, parrainé par le ministère de l'Education nationale.



**Force noire**  
de Guillaume Prévost  
Editions Gallimard



**Les jumeaux de l'île rouge**  
de Brigitte Peskine  
Editions Bayard



**Les mondes de l'alliance - T.1 - l'ombre blanche**  
de David Moïtet  
Editions Didier Jeunesse



**Wifi-génie, une aventure de Fabien Dotcom**  
de Luc Blainvillain  
Editions Scrineo Jeunesse



**Terre-Dragon, le souffle des pierres**  
d'Erik l'Homme  
Editions Gallimard



**Le livre dont vous êtes encore la victime**  
d'Arthur Ténor  
Editions Pocket Jeunesse



**La lettre d'Elisabeth**  
d'Emmanuelle Cosso Merad  
Editions Père Castor - Flammarion



**C'est pas grave**  
de Jo Hoestlandt  
Editions Milan

## 93<sup>e</sup> Congrès national

Les 14, 15 et 16 mai 2015, la Peep tiendra son 93<sup>e</sup> Congrès national à Lille. Thème de ce congrès et de la table ronde qui aura lieu le premier jour : « L'Ecole au cœur du Numérique ». Trois ateliers sont également au programme : un concernant l'enseignement supérieur (organisé par Peep-Sup), un second sur le thème du handicap, et un troisième à propos du civisme et de la citoyenneté à l'école. Signalons enfin que la ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche prononcera un discours lors de l'ouverture du congrès, le jeudi 14 mai, à 10 heures.

Inscriptions au 01 44 15 18 18 et renseignements sur le congrès à partir du site internet de la Peep, [www.peep.asso.fr](http://www.peep.asso.fr), rubrique « actualités ».



## RETROUVEZ LA VOIX DES PARENTS EN LIGNE

[www.lavoixdesparents.com](http://www.lavoixdesparents.com) : le contenu du site « La Voix des Parents » étant réservé aux abonnés, entrez le code ci-dessous : il vous permettra un accès à la totalité du site internet.



Code d'accès pour le numéro 385 (mars-avril 2015) : **VDP385HR7**

# SÉJOURS LINGUISTIQUES ET SPORTIFS



5% de réduction pour les adhérents PEEP

## La Fédération PEEP...

- ... sélectionne les prestataires sur des critères de qualité (environnement d'accueil, pédagogie, activités annexes...),
- ... **garantit** à tous ses adhérents des conditions privilégiées,
- ... **conseille** les familles dans le choix du séjour.

LES 5 PRESTATAIRES SE SONT ENGAGÉS SUR UNE "CHARTRE QUALITÉ",  
GAGE DE SATISFACTION DES ENFANTS... COMME DES PARENTS !

### Contacts

- Par téléphone :  
01 44 15 18 06
- Par Fax :  
01 44 15 18 34
- Par e-mail :  
peep@peep.asso.fr
- Sur le site :  
www.peep.asso.fr
- Par courrier :  
Fédération PEEP,  
89-91 bd Berthier  
75847 Paris  
Cedex 17

OPTIMUM LANGUES



« Sports Elite Jeunes propose des vacances sportives pour les 7/17 ans, de l'initiation au perfectionnement »

- DISPENSER aux élèves un enseignement de qualité
- OFFRIR aux parents une garantie de réservation et de prix
- GARANTIR aux enfants un niveau de confort maximum
- ASSURER un contrôle régulier de la qualité des prestations, ainsi qu'une assistance sur le terrain
- PERMETTRE à l'enfant de participer quotidiennement à des activités hors de la famille

**Alcool, cannabis,  
cocaïne, ecstasy,  
jeux vidéo, tabac...**

**Il existe  
un endroit pour  
en parler  
et faire le point**



**Consultations  
Jeunes  
Consommateurs**

Pour plus d'information :

**☎ 0 800 23 13 13**

**DROGUES INFO SERVICE.FR**

(7j/7, de 8h à 2h, appel gratuit depuis  
un poste fixe. Appel depuis un portable  
au coût d'une communication ordinaire  
au 01 70 23 13 13)



[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)  
**inpes**  
Institut national  
de prévention et  
d'éducation pour  
la santé

**Consultations gratuites et anonymes**

## Nouveautés



### Explique-moi... La Nation

Comment expliquer les valeurs de la laïcité ? Quels sont les fondements de notre citoyenneté ? A ces questions, qui ont pris une nouvelle dimension après les attentats de janvier, l'ouvrage « Explique-moi... La Nation » apporte des clés de compréhension

précises et accessibles dès le plus jeune âge.

Afin de mieux comprendre ce qu'est le droit du sol, le droit du sang, la naturalisation, la citoyenneté et la laïcité, ce livre pédagogique explique, à travers des références historiques, ce qu'est la Nation. Les pages sont émaillées de nombreuses illustrations et d'encadrés intitulés « Saviez-vous... » qui apportent des précisions ou des anecdotes et rendent la lecture plus ludique.

« Explique-moi... La Nation »... A mettre dans les mains de tous ceux qui peuvent relayer les notions citoyennes et les repères de la laïcité ! ■

« Explique-moi... La Nation », Nane éditions. 46 pages. 10 euros. Découvrez tous les ouvrages de la collection sur [www.lacollectionducitoyen.fr](http://www.lacollectionducitoyen.fr).

### Apprendre l'anglais avec... Scooby-Doo !

La nouvelle collection proposée par l'éditeur d'ouvrages bilingues Harrap's, « Apprendre l'anglais et s'exercer avec Scooby-Doo », a été spécialement conçue pour l'apprentissage de l'anglais en début de primaire (dès 7 ans). Au programme : des activités progressives conformes au programme, des jeux pour s'entraîner et progresser de manière totalement autonome, tout le vocabulaire que l'enfant est censé connaître, des rappels de cours sur la grammaire et la conjugaison, des notes culturelles, un mini-lexique anglais-français... Et pour les parents : des bilans réguliers pour mesurer les progrès de son enfant ainsi que des corrigés détaillés.

Toujours avec le héros créé par les studios Hanna-Barbera en 1969, Harrap's propose également une collection de petites bandes dessinées et de jeux en VO pour s'exercer en anglais. ■

« Apprendre l'anglais et s'exercer avec Scooby-Doo ».

Ed. Harrap's. 10,90 euros l'ouvrage (96 pages). En vente à partir du 17 mars.



## agenda

### Semaine de la presse et des médias dans l'école, sous le signe de la liberté d'expression

« La liberté d'expression, ça s'apprend ».

Le thème choisi pour la 26<sup>e</sup> édition de la Semaine de la presse et des médias dans l'École n'était pas celui retenu initialement. Les attentats commis au début de l'année à Paris ont changé la donne... Comme l'explique Divina Frau-Meigs, directrice du Clemi (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information) – l'organisateur de cette opération nationale annuelle – « *Plus que jamais, l'éducation des jeunes aux médias et à l'information s'impose comme un enseignement au pluralisme, à la liberté d'opinion et au respect du débat démocratique. C'est un enjeu de citoyenneté majeur et mon vœu pour cette année 2015 est que nous puissions le relever tous ensemble dans l'accompagnement pédagogique des enseignants et des élèves* ».

Du 23 au 28 mars 2015, plus de 3 millions d'élèves seront ainsi sensibilisés à la lecture critique et distanciée de l'information et à la production médiatique, le principe de cette Semaine de la presse et des médias dans l'École. Pour réussir cette opération 210 000 enseignants et 15 500 établissements scolaires seront mobilisés, en partenariat avec près de 2000 médias, dont votre magazine, La Voix des Parents. ■

Plus d'information sur la Semaine de la presse et des médias dans l'École : [www.clemi.fr](http://www.clemi.fr)



## Innovation

### Comment mieux apprendre ?

Apporter les bases méthodologiques pour réussir les concours : tel est l'objectif du MOOC (cours en ligne ouverts à tous) lancé par le Cours Galien (établissement de préparation aux concours). Avec un contenu pédagogique basé sur les recherches en neurosciences, ces cours – gratuits – s'adressent aux jeunes qui préparent un concours ainsi qu'aux élèves de terminale qui préparent le bac. ■

Cours à voir sur [cours-galien.fr/notre-smooc](http://cours-galien.fr/notre-smooc). Pour plus d'informations, retrouvez sur notre site [lavoixdesparents.com](http://lavoixdesparents.com) l'interview de Freddy Garcia, directeur exécutif du cours Galien, qui présente le sMOOC dédié « à l'art d'apprendre ».





# Bien DORMIR POUR BIEN GRANDIR

Si dormir est indispensable physiologiquement, une bonne qualité de sommeil est nécessaire aux enfants pour améliorer leurs apprentissages à l'école. Comment l'aider à « bien dormir » ? Nos conseils.

« **D**ormir c'est bon et c'est bien! Il n'y a pas de honte à faire des siestes, même au-delà de 4 ans. » préconise l'auteur et pédagogue Madeleine Deny (1). Le sommeil permet le développement et la maturation du cerveau chez les très jeunes enfants. De manière générale, dormir aide à grandir, renforce le système immunitaire, mais aussi facilite les apprentissages. Autrement dit, des nuits récupératrices aident les enfants à bien réussir à l'école. A contrario, les carences en sommeil, de plus en plus répandues, poussent à manger plus gras et plus sucré et augmentent le risque de surpoids et d'obésité à l'adolescence.

## Apprendre à se rendormir seul, une nécessité

« Les rituels de préparation au coucher sont très importants, souligne Madeleine Deny. Nous sommes des mammifères. Lorsque la lumière du jour s'atténue, il vaut mieux baisser les lumières, faire des jeux calmes et lire, plutôt que pratiquer une activité sur écran (TV, ordinateur, console...) ou des jeux avec des lumières clignotantes, très fatigants nerveusement. »

L'enfant doit dormir suffisamment selon son âge (voir encadré). Surtout, « l'enfant doit apprendre progressivement à s'endormir seul, recommande le Dr Challamel (2), pédiatre et chercheuse spécialiste du sommeil. Il est normal qu'un bébé

se réveille toutes les heures entre minuit et 5h du matin ; cela correspond à ses cycles de sommeil. Mais il doit se rendormir sans que les parents n'interviennent systématiquement, car les parents créent alors des conditionnements qui le rendent dépendant, entraînant des réveils nocturnes gênants pour tous. »

## Faire en sorte que l'enfant se sente en sécurité

Pour autant, « la mère ou le père peuvent passer un moment à lire des histoires à leur enfant ou à l'écouter raconter sa journée, conseille Madeleine Deny. Ce sont des temps précieux, qui favorisent aussi un bon sommeil. Les objets transitionnels, comme le doudou ou un verre d'eau sur la table de nuit peuvent aussi aider l'enfant. » Idem, si une veilleuse ou une porte entrouverte contribuent à ce qu'il se sente en sécurité, il est inutile de l'en priver.

En cas de cauchemar et de réveil nocturne, il est nécessaire de rassurer l'enfant, mais n'en faites pas trop pour autant car il risquerait au final d'y attacher trop d'importance... et d'en abuser sans véritable raison ! ■

MR

## Notes

(1) : Le sommeil, conseils et astuces au quotidien - Madeleine Deny. Les petits guides parents, éd. Nathan.

(2) : Le sommeil, le rêve et l'enfant - Dr Marie-Josèphe Challamel et Dr Marie Thirion. Ed. Albin Michel.



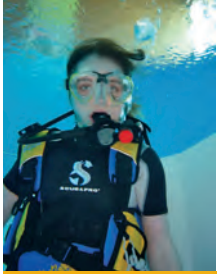
POINT  
DE  
VUE

**Dr. Marie-Josèphe Challamel, pédiatre, spécialiste du sommeil et auteure (2)**

## « 40% des ados sont carencés en sommeil »

« Les besoins en sommeil varient avec l'âge des enfants et selon qu'ils sont courts ou longs dormeurs. Les moins de 5 ans ont besoin de 11h minimum, les 5 à 10 ans de 10h et les adolescents de 9h en moyenne. Or, 40 % des ados sont carencés en sommeil, de 2h en moyenne! Ce manque de sommeil peut diminuer les capacités d'apprentissage, induire des troubles de l'attention et de la concentration, des troubles du comportement et de l'humeur. On décèle un problème de sommeil à partir du moment où l'enfant a des difficultés à s'endormir, réveille trop souvent ses parents et qu'il n'arrive pas à se rendormir seul.

Le pédiatre, interlocuteur privilégié à consulter, peut proposer une prise en charge comportementale des difficultés de sommeil de l'enfant, après avoir éliminé une cause médicale (reflux gastro-oesophagien, grosseur des amygdales, difficultés psychologiques). »



# La PLONGÉE sous-marine : sensations GARANTIES !

Accessible dès l'âge de 8 ans, la plongée sous-marine se présente comme un loisir original permettant la découverte de sensations rares.

**S**i la plongée est parfois vue comme dangereuse, il ne s'agit que d'une idée reçue selon Frédéric Di Meglio, secrétaire général de la Fédération française de sports sous-marins (FFESSM). « Pour un baptême, il faut simplement être en bonne santé, ne pas avoir de maladie cardiaque ou pulmonaire comme l'asthme, et ne pas être atteint d'épilepsie ni de problème ORL. Il n'y a pas besoin de certificat médical. » Ainsi, dès 8 ans, un enfant peut s'essayer à la plongée. « Avant, il y a trop régulièrement des problèmes ORL et une insuffisante dissociation nez-bouche » constate-t-il depuis le Vieux-Port de Marseille où siège la FFESSM.

## Plongée en piscine

En France, environ 2 500 structures permettent d'effectuer un baptême puis, si le néo-plongeur le souhaite, de se former à la plongée. Si les clubs professionnels se situent essentiellement sur les littoraux, de nombreux clubs associatifs existent à l'intérieur de l'Hexagone et donnent accès à la plongée en piscine, tout en organisant parfois des sorties en mer. C'est le cas à

Meyzieu, dans le Rhône, où le centre aquatique « Les Vagues » dispose d'une fosse de vingt mètres de profondeur. En revanche, une telle profondeur n'est pas accessible de suite. « La limite de profondeur dépend de l'âge, explique Franck Chaussinand, moniteur aux Vagues. De 8 à 10 ans, on descend à 2 mètres et de 10 à 14 ans à 3 mètres. Mais au bout d'un an de formation, on peut descendre à 20 mètres. » Ici, un baptême pour enfant coûte 25 euros – cela peut aller jusqu'à 60 euros pour les baptêmes en mer – et dure une quinzaine de minutes, après un petit briefing : « On donne des conseils sur la ventilation, l'équilibrage des oreilles car la pression est supérieure à la pression atmosphérique, et sur l'équipement (utilisation des palmes, de la bouteille, du gilet-détendeur). Mais ce sont des gestes simples : 99 % des gens en sont capables » tient à rassurer Franck Chaussinand.

## Des perceptions nouvelles

Puis, c'est parti pour une expérience unique. « La plongée permet de découvrir un nouveau monde, et pas seulement environnemental, assure Frédéric Di Meglio.



Pour trouver un club de plongée près de chez vous, rendez-vous sur le site : [www.ffsem.fr](http://www.ffsem.fr).

On découvre des sensations, comme l'apesanteur, de nouvelles perceptions visuelles, auditives et tactiles. C'est souvent très intéressant pour un jeune à la recherche de son corps et on voit parfois un jeune assez gauche sur terre être très à l'aise dans l'eau. « Il y a aussi un aspect ludique car on fait des jeux, et pédagogique puisqu'on travaille la technique. On peut faire sous l'eau ce qu'on ne peut pas faire sur terre » ajoute Franck Chaussinand. La plongée est également un moyen de sensibilisation au développement durable, de même qu'elle est accessible à des personnes handicapées. Finalement, comme s'enthousiasme Frédéric Di Meglio, « l'eau affiche des possibilités phénoménales ». ■

## L'AVIS DU SPÉCIALISTE

**Franck Chaussinand**, référent espace plongée au centre aquatique « Les Vagues » à Meyzieu (69)

« On a de plus en plus d'enfants qui viennent et qui veulent recommencer, et ce sont souvent les enfants qui demandent à leurs parents de venir. C'est mieux de commencer à plonger en milieu artificiel, même si ce n'est pas une obligation car il y a des lieux naturels propices à des baptêmes. Les

écoles sont réticentes car on pense que c'est dangereux alors que c'est très encadré et sécurisé (un moniteur par élève). Les seuls incidents qu'il peut y avoir sont un petit problème d'oreille ou de la panique sous l'eau, mais c'est rarissime. »



# mon adolescent VEUT UN DEUX-ROUES...

A peine ses 14 bougies soufflées que votre ado vous réclame un deux-roues. Nécessité ou luxe précoce ? A vous de juger du bien-fondé de sa demande, mais si c'est « oui », suivez nos conseils !

**P**our nombre de parents, entendre les mots « deux-roues » ou « scooter » dans la bouche de leur ado provoque un sentiment d'angoisse. Preuve en est, le montant paradoxalement plus onéreux de l'assurance d'un 50 cm<sup>3</sup> que celle d'un 125 cm<sup>3</sup> en raison des risques encourus et du taux de sinistre élevé. Mais les chiffres sont là : les premières estimations du bilan annuel de la sécurité routière en France montrent que les personnes en cyclomoteurs représentent 5 % des usagers motorisés tués en 2014 (soit 168) pour seulement 0,6 % de part de trafic. Et même si la mortalité cyclomotoriste a baissé de 64 % entre 2000 et 2014, cette population composée principalement de jeunes



Pour conduire un cyclomoteur de 50 cm<sup>3</sup> maximum dès l'âge de 14 ans, le jeune doit être titulaire du BSR, le brevet de sécurité routière, qui comporte une formation pratique d'une durée de 7 heures.

reste tout de même très vulnérable. Pour autant, en France, un jeune de 14 ans est en droit de conduire un deux-roues de 49,9 cm<sup>3</sup>. Mais l'accompagnement des

parents ne doit pas se limiter à l'achat, loin de là.

L'Association prévention routière (APR) rappelle ce que l'on entend par « petites



**Stéphane Daeschner**, responsable prévention chez MMA

## « Un vrai enjeu d'accompagnement pour une pleine conscience des risques »

« Même si nous ne sommes pas le plus grand assureur des cyclomoteurs et des deux-roues, nous n'en demeurons pas moins un acteur citoyen au niveau de la prévention pour les enfants de nos clients (NDLR : la sinistralité étant importante pour les moins de 50 cm<sup>3</sup>, il est conseillé de faire appel à l'assureur familial afin de se faire offrir le meilleur tarif).

Sur notre site internet, [www.zérotracas.com](http://www.zérotracas.com), ils peuvent donc réviser leur ASSR 1 et 2 mais également leur BSR grâce à une application mobile gratuite qui leur permet de s'entraîner depuis un téléphone ou une tablette. Il s'agit d'un vrai enjeu d'accompagnement pour que les jeunes aient une pleine conscience des risques. »







**Emmanuel Renard**, directeur de l'éducation et de la formation à l'Association Prévention Routière

## « LE RÔLE ÉDUCATIF DES PARENTS EST MAJEUR »



### Quels seraient vos conseils aux jeunes qui débutent sur un deux-roues ?

Au-delà de la formation obligatoire délivrant le permis AM soit l'équivalent européen du BSR français, je les mettrai en garde contre le problème du débridage. Car en augmentant la vitesse d'un cyclomoteur à 65-70 km/h alors qu'il est conçu pour rouler à 45 km/h au maximum, ils se surexposent aux risques. Rappelons qu'il s'agit du premier engin motorisé auquel les jeunes ont accès, mais également de la première cause de mortalité dans cette tranche d'âge. Aussi le rôle éducatif des

parents est majeur au moment de l'achat.

### Dans ce cas, quelles sont vos recommandations aux parents ?

Je préconise la mise en place d'un contrat moral entre les parents et le jeune et pourquoi pas une participation symbolique à l'achat. Le jeune doit s'engager à porter son casque attaché, ne pas débrider son cyclomoteur et à porter des vêtements protecteurs. Et les parents doivent être fermes s'ils relèvent des infractions à ce contrat.

cylindrées », à savoir les « cyclomoteurs » n'excédant pas 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne doit pas dépasser les 45 km/h. Et si avoir 14 ans est l'une des conditions requises pour conduire l'un de ces engins motorisés, elle est loin d'être la seule. L'APR précise qu'il faut aussi être titulaire du BSR ou Brevet de sécurité routière (appelé également permis AM depuis le 19 janvier 2013), avoir une carte grise et une plaque d'immatriculation, avoir souscrit une assurance, rouler avec un véhicule muni de tous les équipements obligatoires : un rétroviseur côté gauche, 1 ou 2 feux avant et arrière, un feu stop, un avertisseur sonore, un indicateur de vitesse et des dispositifs réfléchissants sur les côtés, l'arrière et sur les pédales.

### Équipement de protection

Quant au conducteur, il faut qu'il porte un casque homologué (de préférence intégral) et correctement attaché, et ce par tous les temps et pour tous les trajets. Imposez également à votre ado un équipement de protection digne de ce nom : des gants en cuir de préférence car, premières à toucher le sol en cas de chute, les mains sont l'objet de plaies et de brûlures, ainsi que des vêtements solides aptes à résister à une chute. Pour le blouson, optez pour une couleur claire ou vive pour qu'il

soit mieux vu. Tous ces équipements doivent lui faire prendre conscience que la prise en main d'un deux-roues, même de petite cylindrée, l'expose à de nombreux risques sur la route. Et rien de tel qu'un crash-test avec un cascadeur pour en prendre conscience, à l'image de la centaine qui est réalisée chaque année par l'assureur MMA. « Les élèves des écoles que nous associons chaque fois à ces événements se rendent ainsi compte de

la violence du choc, même à 50 km/h », confie Stéphane Daeschner, responsable Prévention chez MMA (lire son témoignage page ci-contre).

### La sécurité, ça se pratique

Si le deux-roues s'impose comme solution de transport pour votre ado, il va falloir également investir dans la pratique. Car si le BSR ou permis AM avec ses 7 heures de formation en circulation avec un moniteur de moto-école est là pour l'initier et s'assurer du niveau de ses connaissances des règles de sécurité routière, « il ne connaîtra l'autonomie en pleine ville que lors de sa dernière heure de cours » souligne Anne-Marie Tihy, gérante de l'Auto-école Euroconduite à Pont-Audemer (27). Si le moniteur juge que le jeune n'est pas encore apte à circuler, il peut proposer, en accord avec les parents, d'augmenter le nombre d'heures de pratique. Néanmoins, cette situation reste rare. « A la Prévention Routière nous avons demandé à l'époque que la formation soit de 12h mais cela posait le problème du coût », précise Emmanuel Renard, directeur éducation et formation à l'APR.

En amont du BSR, comme d'autres associations, l'APR propose ainsi dans certains départements des (suite page 34)



séances de « prise en main » et de maîtrise du scooter, qui vont au-delà de la formation obligatoire. Une bonne idée si vous ne sentez pas votre jeune à l'aise mais déterminé tout de même à circuler en deux-roues. Renseignez-vous auprès du comité départemental le plus proche de chez vous ([preventionroutiere.asso.fr](http://preventionroutiere.asso.fr)).

### Un rôle pour les parents

Toutes ces mises en garde posées, il n'en reste pas moins que le BSR en poche, le jeune gagne naturellement en autonomie et en mobilité, un plus non négligeable en particulier en zone rurale où les transports en commun n'existent pas ou peu. C'est le cas de Nicolas, 14 ans et récent « scooteriste » de moins de 50 cm<sup>3</sup>, qui en a besoin pour se rendre au collège et au sport. « *Le projet était prévu depuis longtemps avec mes parents car c'est plus simple quand le collège commence*

*plus tôt ou finit plus tard.* » S'il met en application les règles de sécurité apprises lors de sa journée de formation au BSR, il reconnaît également que cela « rentre » aussi au fur et à mesure de sa pratique quotidienne. Une pratique qui se doit d'être encadrée par des conseils et des appels à la prudence de la part des parents. Sachez, par exemple, que l'allumage des feux de croisement est obligatoire de jour comme de nuit pour tous les deux-roues mis en circulation après le 1<sup>er</sup> juillet 2004. Ne pas le faire, c'est être passible d'une amende de 35 euros mais surtout se mettre en danger. Car, au-delà des infractions à ne pas commettre, le jeune de 14 ans doit avant tout apprendre à devenir acteur de sa propre prévention et cela commence très tôt, par des parents eux-mêmes responsables sur la route... et exemplaires ! ■

JNV

### LA VOIX DES PARENTS

89-91, bd Berthier, 75 847 Paris Cedex 17  
Tél : 01 44 15 18 18 - Fax : 01 47 66 33 02

N° 385 - Mars-avril 2015

Abonnement 5 numéros par an : 12 ou 16 euros

Directrice de la publication : Valérie MARTY  
Comité éditorial : Patrick DUGENNE,  
Bruno JOUVENCE, Myriam MENEZ, Joël VEIES  
Secrétaire de rédaction : Marthe TURQUIEH – Publi-  
cité: PLC – 31, rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris.  
Tél : 01 45 26 08 30 – Conception et réalisation :  
Agence / Coordination éditoriale : Olivier GARNIER –  
Commission paritaire : n°0117 G 79300 – Impres-  
sion : Touraine Rotos – 32, Av Charles-Bedaux, 37000  
Tours – ISSN : 0049 6693 – Dépôt légal à parution.

Crédit couverture : Odilon Dimier / Altopress /  
photo alto / AFP.

Autres crédits : AFP photos, Getty Images, Sipa Press.  
Ce numéro de La Voix des Parents comporte  
un encart EF éducation.



Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et  
liberté", chaque adhérent abonné dispose du droit d'information,  
de rectification et d'accès auprès de la PEEP.

Un article a retenu votre attention et  
vous souhaitez réagir ? Ecrivez-nous :  
La Voix des Parents – Courrier des  
lecteurs – 89, bd Berthier,  
75847 Paris Cedex 17.  
Ou par e-mail : [vdp@peep.asso.fr](mailto:vdp@peep.asso.fr)



Pour suivre au plus près  
l'éducation de vos enfants

abonnez-vous à



LA VOIX DES  
PARENTS

Oui,

je souhaite m'abonner à La Voix des Parents.

- Je recevrai La Voix des Parents pendant un an (5 numéros)
- Je recevrai le hors-série La Vie scolaire de A à Z

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ N° d'adhérent : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Nom et ville de l'établissement de votre enfant : \_\_\_\_\_

16 €\* ou 12 €\*  
pour les adhérents PEEP

Ci-joint mon règlement par chèque  
bancaire ou postal à l'ordre  
de la Fédération PEEP.

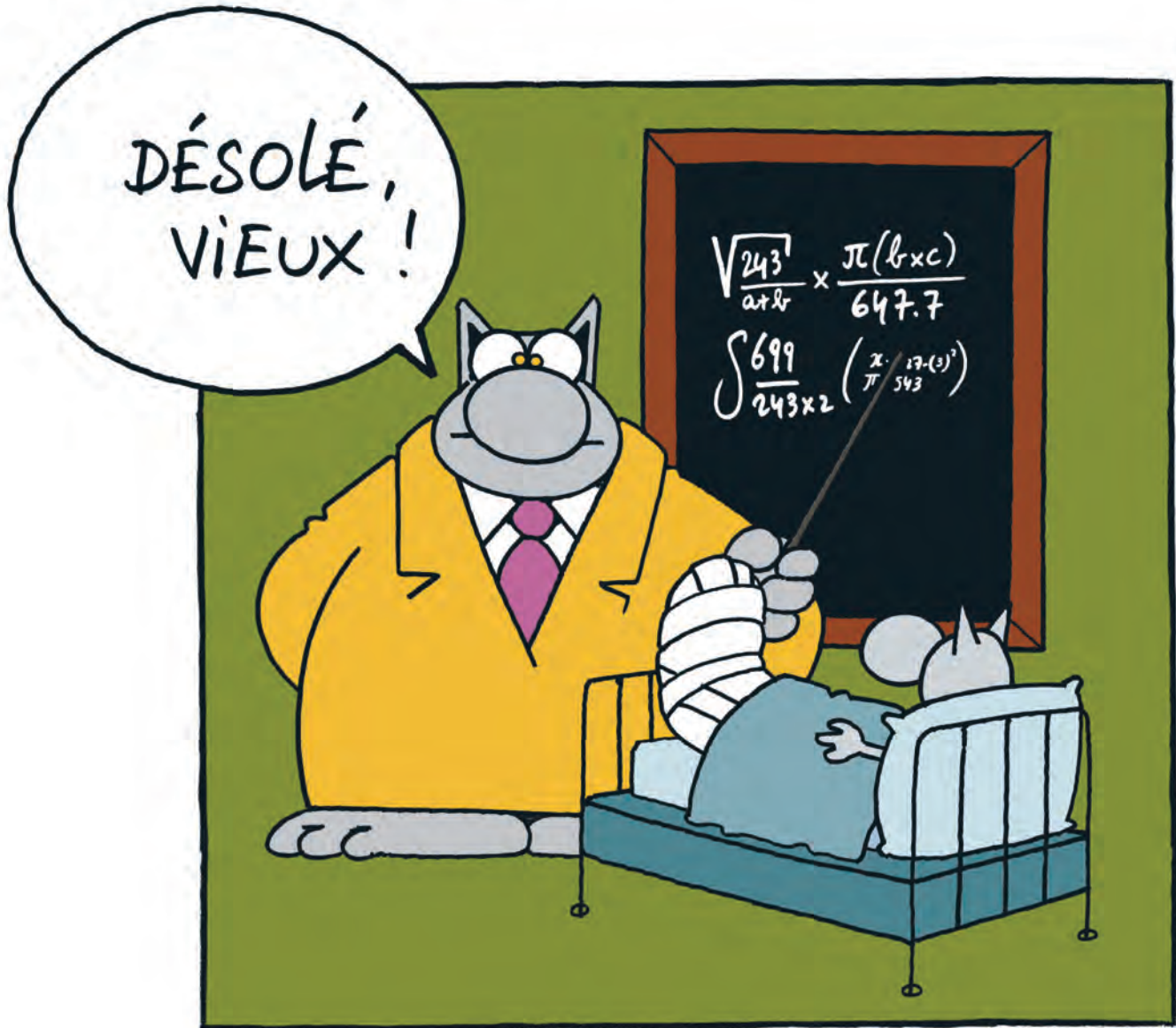
Bulletin et règlement à  
retourner à :  
Fédération PEEP  
89-91, bd Berthier  
75847 Paris Cedex 17

Recevez directement par e-mail les informations de la Fédération.

Pour cela, merci de nous communiquer vos coordonnées à [peep@peep.asso.fr](mailto:peep@peep.asso.fr), en indiquant vos nom, prénom, adresse, nom de l'établissement de votre enfant, nom et ville de votre association, n° d'adhérent.

# SANTÉ

## MMA, PARTENAIRE OFFICIEL DE LA PEEP



mma.fr



VOTRE PREMIER RÉSEAU SOCIAL D'ASSURANCES



Suivre la scolarité de son enfant, c'est essentiel,  
Avoir des outils pour l'aider, c'est mieux !

[peep.educlever.com](http://peep.educlever.com)



**La PEEP met à votre disposition**  
**PEEP Accompagnement scolaire**  
un service Internet particulièrement  
novateur et totalement personnalisé,  
pour un accompagnement ludique et  
efficace à un tarif adhérent.

**Avec PEEP Accompagnement scolaire, accédez à :**

- un tableau de bord complet pour suivre les résultats et la progression de votre enfant,
- un planning de révision personnalisable,
- une séance du jour variée et transversale avec des séquences adaptées,
- l'accès à plus de 25 matières,
- des outils d'apprentissage complémentaires : annales corrigées, dictionnaires, calculatrice, glossaires, etc.

**Avec PEEP Accompagnement scolaire et son service en ligne, accompagnez votre enfant dans sa scolarité en toute simplicité !**

**LIBERTÉ OFFRE MENSUELLE**

**15€<sup>99</sup>** par mois \*

**PROGRÈS OFFRE 3 MOIS -25%**

**11€<sup>99</sup>** par mois \*  
Facturé en un paiement de 35,96 €

**RÉUSSITE OFFRE 12 MOIS -50%**

**7€<sup>99</sup>** par mois \*  
Facturé en un paiement de 95,88 €  
Payable en 3 fois sans frais.

\* Abonnements jusqu'à 5 comptes enfant par famille. Pour l'offre mensuelle : 15,99€ par mois, reconductible chaque mois, résiliable au terme de l'abonnement. Pour l'offre 3 mois : 35,96€ les 3 premiers mois, reconductible par période de 3 mois à 35,96€, résiliable au terme de l'abonnement. Pour l'offre 12 mois : 95,88€ les 12 premiers mois, reconductible par période de 12 mois à 95,88€, résiliable au terme de l'abonnement.  
Voir les conditions sur [peep.educlever.com/cg](http://peep.educlever.com/cg)